

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 23 FÉVRIER 2016

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Numéros	Titres	Rapporteurs	Pages
/	Désignation de deux secrétaires de séance	M. le Maire	6

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

2016-001	Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal	M. le Maire	11
2016-002	Représentation de la ville auprès de l'association ASEM « les Acteurs Solidaires en marche ». Modification	M. le Maire	12
2016-003	Commission consultative chargée de suivre l'élaboration et la gestion de l'AVAP (Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). Composition	M. le Maire	12

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE - ATTRACTIVITÉ

2016-004	Décision modificative n°1	M. Suet	13
2016-005	Fonds de soutien 2016 à l'investissement local des communes et de leurs établissements publics. Présentation de trois projets	M. Suet	14
2016-006	Fondation pour les Monuments Historiques. Appel à projets 2016. Dépôt de candidature	M. Suet	16
2016-007	Théâtre Municipal de Nevers. Travaux de rénovation-restauration. Demandes de subventions	Mme Rocher	16
2016-008	Théâtre Municipal de Nevers. Restauration. Convention de partenariat Ville de Nevers/Association Les Amis du Théâtre Municipal de Nevers	Mme Rocher	21
2016-009	Nouveau crématorium de Nevers. Convention de délégation de service public pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation	M. Sangaré	22
2016-010	Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charge CLETC de Nevers Agglomération portant sur le transfert de la compétence enseignement supérieur et maison de la culture de Nevers Agglomération	M. Suet	27
2016-011	Prix Stars et métiers. Attribution à une entreprise artisanale locale	M. Maillard	27

PATRIMOINE

2016-012	Vente du bâtiment de l'ex centre social des Montôts. 52, rue du Commandant Paul-Pierre Clerc à Nevers	Mme Wozniak	28
2016-013	Vente de l'ensemble immobilier de l'ex centre social du Banlay. 10, Boulevard Saint Exupéry à Nevers	Mme Wozniak	28
2016-014	Vente d'un bâtiment et de l'ancien cinéma. 10 et 12, place Chaméane à Nevers	Mme Wozniak	28
2016-015	Vente d'un bâtiment. 25, Boulevard de la République à Nevers	Mme Wozniak	28
2016-016	Vente de l'ancienne école de la Maîtrise (Musée nivernais de l'Éducation). 8, rue du Cloître Saint Cyr à Nevers	Mme Wozniak	28
2016-017	Vente d'un entrepôt et d'une parcelle de terrain (Ex Spie). 143, rue Francis Garnier à Nevers	Mme Wozniak	28
2016-018	Vente du bâtiment de l'ancienne cuisine centrale. 20, rue Albert Camus à Nevers	Mme Wozniak	28
2016-019	Vente d'une maison 103, rue de la Fosse aux Loups à Nevers. Adjonction d'une parcelle	Mme Wozniak	28

CADRE DE VIE – DÉVELOPPEMENT URBAIN

2016-020	Clocher du Beffroi. Réfection de la charpente et de la couverture. Plan de financement et demandes de subventions	M. Grafeuille	29
2016-021	Chauffage urbain de Nevers. Contrat d'achat de chaleur fatale Ville de Nevers/Nevers Agglomération/Société SONIRVAL/Société ENEA. Avenant n°1	Mme Frémont	30
2016-022	Installation de caméras de vidéoprotection sur des façades d'immeubles. Convention-type Ville de Nevers/propriétaires concernés	M. Cizak	30
2016-023	Installation de la société Orange située dans l'enceinte du stade Avenue Patrick Guillot à Nevers. Convention d'occupation temporaire du domaine public municipal	M. Devoise	31
2016-024	Site de la Jonction. Régularisation des occupations du domaine public fluvial. Conventions Voies Navigables de France/Ville de Nevers	Mme Frémont	31
2016-025	Quai de Médine. Convention de superposition d'affectation entre l'Etat (Direction départementale des territoires de la Nièvre) et la Ville de Nevers	Mme Wozniak	36

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

2016-026	Jardins en partage. Convention type de mise à disposition et Charte du Jardinier	Mme Frelan	36
-----------------	--	------------	----

SPORTS – ÉDUCATION – FORMATION

2016-027	Renouvellement d'équipements du terrain de football des Senets. Demande de subvention auprès de la FFF Fédération Française de Football	M. Manse	37
2016-028	Salle intercommunale d'escrime. Conventions de mise à disposition. Communauté d'agglomération de Nevers/Ville de Nevers et Ville de Nevers/Cercle Nevers Escrime	M. Manse	38
2016-029	Temps périscolaire Année 2016. Mise à disposition d'animateurs. Conventions et attribution de subventions	Mme Dessartine	38
2016-030	Formation professionnelle. Bac professionnel hygiène propreté stérilisation. Contrat de partenariat Ville de Nevers/lycée Jean Rostand	Mme Boujilil	38

RELATIONS INTERNATIONALES

2016-031	Programme Erasmus + jeunesse et sport. Service volontaire européen. Échange de jeunes	M. Dos Reis	38
-----------------	---	-------------	----

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2016-032	Association œuvrant contre l'exclusion et en faveur de l'insertion. Attribution d'une subvention à l'association Interstice.	M. le Maire	40
2016-033	Associations culturelles. Attribution de subventions	Mme Lorans	41
2016-034	Associations sportives. Attribution de subventions de fonctionnement	M. Manse	63
2016-035	Associations d'anciens combattants. Attribution de subventions	M. Manse	66
2016-036	Amicale de villes jumelées Curtea de Arges. Attribution d'une subvention	Mme Frémont	67
2016-037	Associations de radios locales. Attribution de subventions	M. le Maire	67
2016-038	Associations contribuant à l'éducation. Attribution de subventions	Mme Dessartine	69
2016-039	Association pour la Prévention routière. Comité départemental. Attribution d'une subvention	M. Francillon	69

PERSONNEL MUNICIPAL

2016-040	Personnel municipal. Création d'une indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés	M. le Maire	69
2016-041	Astreintes réalisées par les agents de la Ville de Nevers et du CCAS. Actualisation du règlement intérieur (Police municipale)	M. le Maire	69
2016-042	Mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'association ASEM « Les Acteurs solidaires en marche »	M. le Maire	69
2016-043	Mise à disposition d'un agent municipal auprès de Nevers Agglomération (culture)	M. le Maire	69

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. Je déclare cette séance du conseil municipal de Nevers du 23 février 2016 ouverte.

Nous allons inaugurer le nouveau système que nous avons décidé ensemble. Dorénavant, l'ensemble de la séance du conseil municipal sera enregistré et mis à disposition sur le site internet de la Ville de Nevers. Il sera ainsi consultable par les citoyens, par les élus. Par ailleurs, ainsi que nous nous y étions engagés, une retranscription écrite des débats sera fournie à demande et au moins à raison d'un exemplaire à chaque groupe.

Je donne lecture des procurations : Patrice Corde à Wilfried Séjeau, Florent Sainte Fare Garnot à Nathalie Charvy, François Diot à Delphine Fleury, Florence Vard à Jean-Pierre Manse, Yannick Chartier à Amandine Boujililat, Pierrette Concile à Anne Wozniak, Christine Villette à Danielle Franel, Daniel Devoise à Michel Suet, et Myriane Bertrand, jusqu'à son arrivée, à Oscar Dos Reis.

Désignation de deux secrétaires de séance

M. le Maire – Je vous propose de désigner en qualité de secrétaires de séance Mahamadou Sangaré et Nathalie Charvy.

Je passe la parole à chaque groupe pour qu'il présente les délibérations qu'il souhaite voir abordées de façon spécifique, et comme d'habitude, sauf si vous n'en étiez pas d'accord, nous voterons de façon conjointe par défaut les autres délibérations. Qui souhaite commencer ? Monsieur Francillon.

M. Francillon – Pour le groupe « Nevers à Venir », les délibérations que nous retenons sont les suivantes : 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 20, 24, 26, 27, 31 et 42.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Madame Charvy.

Mme Charvy – Pour ce qui nous concerne, nous interviendrons sur les délibérations n°7, 9, 19, 24, 33, 34 et 37. Nous retirons les délibérations n°4, 10 et 42.

M. le Maire – Vous retirez les délibérations n°4, n°10 et n°42 ? La délibération n°4 sera de toute façon abordée par Monsieur l'Adjoint aux Finances. La délibération n°42 sera abordée également, car elle a été demandée par le groupe « Nevers à Venir ». Madame Charvy.

Mme Charvy – Nous souhaiterions profiter du caractère clairsemé des rangs du conseil municipal pour cause de report de la séance pour nous rapprocher. Nous sommes trois ce soir. Cela serait-il possible ?

M. le Maire – Pas de difficulté sur cette demande. Je vous propose de voter conjointement les délibérations suivantes. Il s'agit des délibérations n°2, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 25, 28, 29, 30, 35, 36, 38, 39, 40, 41, et 43.

Conseil municipal de Nevers –23 février 2016

- Mme Charvy – Nous ne votons pas la délibération n°22, sur la vidéoprotection.
- M. le Maire – Dans ces conditions, nous la sortons, mais je ne crois pas que vous nous l'ayez indiquée. À l'exception de la délibération n°22, pour les autres toutes ensemble. Y a-t-il des voix contre ? Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Bonjour à tous et à toutes. Ce conseil municipal est pour moi l'occasion de vous annoncer que je suis adhérent du Modem. Je ne siège donc plus comme élu sans étiquette. Notre conseil municipal comptera désormais un représentant du Modem. Je demanderais également que la délibération n°35 soit sortie des délibérations votées ensemble, car je pense qu'il y a un conflit d'intérêts.
- M. le Maire – Il me serait agréable, Monsieur Lagrib, que vous puissiez vous manifester au moment où je pose la question des délibérations à examiner en particulier. Nous étions ici quasiment au vote.
- M. Lagrib – C'est juste pour qu'elle soit votée à côté, car je pense qu'il y a un conflit d'intérêts. Je n'ai pas dit que je voulais débattre.
- M. le Maire – Il n'y a pas de conflit d'intérêts. C'est vous qui estimez cela. Vous êtes présomptueux en affirmant cela. Comme nous ne l'avons pas encore votée, je veux bien que nous l'examinions à part. Nous examinerons donc à part la délibération n°35. Je lance un dernier appel. Il n'y a pas d'autres délibérations que vous souhaiteriez évoquer séparément ? Nous votons donc toutes les délibérations énumérées précédemment sauf la délibération n°22 et la délibération n°35, que nous remettons dans le cours normal. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ces délibérations sont donc adoptées à l'unanimité. Je vous en remercie.
- Opposition : 0*
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

Je souhaitais, avant d'évoquer les délibérations retenues, tenir quelques propos introductifs. Tout d'abord, revenir un peu sur l'actualité à Nevers, qui est une petite ville tranquille, vous le savez, petite ville moyenne de province, mais qui a été aussi le cadre choisi par Julien Rappeneau pour son film *Rosalie Blum*, présenté en avant-première au cinéma Mazarin le 9 février dernier, dans deux salles combles. Ce film sera présenté à l'ensemble de la population du territoire français à partir du 23 mars. Cela contraste bien évidemment avec le reportage de France 2 qui présentait la ville sous l'angle d'un déclin particulièrement excessif, avec un centre-ville dégradé et fantomatique.

Au regard de ces deux versions de notre ville qui sont complètement opposées et qui nous ont été données à voir ces derniers jours, je vous propose de réfléchir sur une citation qui me semble tout à fait correspondre et qui est d'Armand de Pontmartin, critique littéraire et homme de lettres français du XIX^e siècle : « *Notre société se compose de pessimisme et d'optimisme. Ai-je besoin d'ajouter que la vérité et le bon sens se trouvent entre ces deux opinions extrêmes ? In medio virtus.* » La vérité de tout ceci, en tout cas, celle pour laquelle nous avons créé

notre mouvement « Nevers à Venir » en 2014, celle pour laquelle une majorité de Neversois nous a fait confiance, et enfin celle à présent pour laquelle nous revêtons à chaque fois nos ambitions de réussite pour Nevers, c'est que notre ville mérite véritablement que l'on s'occupe d'elle, pour qu'elle rentre de plain-pied dans le XXI^e siècle et dans l'ère de la modernité.

Plus concrètement, cela passe par un plan global de revitalisation du centre-ville, qui est actuellement mis en œuvre avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'expérimentation nationale « Ville démonstrateur » qui aura lieu pendant deux ans. Cela passe aussi par des choix tout à fait assumés et raisonnés. Contrairement à certaines collectivités qui ont décidé d'un gel d'investissements sur l'année 2016, nous continuons d'investir pour notre ville, puisque, comme nous l'avons vu au dernier conseil municipal, au cours duquel nous avons voté le budget, nous avons décidé d'investir 15 817 558 €, qui se manifestent, comme nous le verrons lors de notre séance, notamment par des travaux de rénovation pour le Théâtre Municipal et le Beffroi, par des travaux de construction, comme ceux du nouveau crématorium et aussi par un juste dimensionnement de notre patrimoine municipal, avec un certain nombre de ventes que nous avons votées à l'instant. Et puis par des modes de fonctionnement plus transparents et plus uniformes, et notamment pour les jardins en partage, avec notamment la mise en place d'une « Charte du Jardinier ». Et également par le déploiement, encore une fois assumé – et j'imagine que vous allez vous exprimer sur la question – de la vidéoprotection dans des zones très ciblées de notre ville, déploiement qui sera bordé par une charte déontologique que nous aurons l'occasion de présenter et de signer prochainement.

Et puis nous aborderons en toute transparence ce soir les attributions de subventions à certaines associations. Choix contraint, mais là encore assumé et raisonné, de baisser notre engagement financier au regard du contexte économique que chacun connaît, tout en soulignant, d'une part, que notre engagement reste encore largement supérieur à la moyenne des villes françaises de même strate géographique que Nevers, et d'autre part, que les subventions d'encadrement n'ont pas été touchées, et enfin que la mise à disposition de locaux et de personnel municipal s'est, quant à elle, accrue.

C'est en tout cas ce que nous allons aborder dans un débat qui, je l'espère, se fera de manière constructive et sans dogmatisme. Madame Charvy.

Mme Charvy –

Vous l'avez dit, Nevers, petite ville tranquille, qui a été malheureusement l'objet du reportage de France 2. Deux versions opposées, dites-vous. Une version fictionnelle et filmique d'un côté ; une autre, journalistique et réelle, malheureusement, certes à charge, de l'autre côté. Je crois que nous ne pouvons que déplorer que la communication n'ait pas été, peut-être – c'est une question que je vous pose – suffisamment encadrée et que le résultat du reportage n'ait pas été suffisamment anticipé. Voilà la remarque préalable que j'ai envie de vous faire.

M. le Maire –

J'entends bien, Madame Charvy, mais vous n'apportez pas de solution au problème. Tout d'abord et pour démentir ce qui aurait pu être dit, ce n'est pas un reportage qui a été commandé par la Ville de Nevers. Nous avons été sollicités par France 2 pour que soient présentées les mesures que nous prenions pour

redynamiser le commerce de centre-ville. C'était présenté ainsi. Souvenez-vous, quelque temps après les élections municipales, en 2014, TF1 était venu tourner sur les commerces fermés. Nous étions au courant du sujet, et que cela plaise ou que cela déplaise, le sujet était très clairement cerné.

Ici, France 2 a complètement tronqué les choses en expliquant qu'ils venaient tourner sur les mesures de redynamisation que certaines villes moyennes mettaient en œuvre, dont l'habillage des vitrines des commerces de Nevers. Voilà ce qui nous a été présenté. J'ai été interviewé pendant une heure et demie sur l'ensemble des mesures, puisqu'il n'y a pas que celle-ci, et qu'il y en a d'autres, auxquelles j'ai fait allusion, car c'est toute une conjonction de ces mesures qui pourra nous permettre de garder espoir. Certains commerçants ont été interviewés pendant plus de quatre heures, sans aucun retour. Ce que je regrette, car il y a, certes, la liberté du journaliste, mais il y a en même temps une façon honnête et sincère de rendre les choses. Or, choisir d'aller tourner dans la rue du 14 juillet qui était fermée pour cause de séchage à la suite des travaux que nous avons mis en œuvre et qui n'est pas pour l'instant la zone commerçante la plus pertinente de notre ville – elle le fut au Moyen Âge, elle le sera peut-être demain, en tout cas, je l'espère – et en plus, un mardi après-midi, cela m'apparaît particulièrement tronqué et malhonnête comme vision de la ville de Nevers.

Et d'ailleurs, je pense que sur ce point nous pouvons tous nous retrouver, comme beaucoup de Neversois qui ont réagi pour défendre leur ville – c'est le bon côté des choses – et dire que Nevers, ce n'était pas cela, et que, même si tout n'était pas rose, tout n'était pas non plus de la façon dont cela a été imaginé et montré. Le reportage d'ailleurs montre un nouveau commerçant, à mes côtés, qui s'est installé rue du Fer pour reprendre une poissonnerie et dont l'installation s'est faite de manière très positive en lien avec la Ville. Or, la présentation est faite comme si cela avait été un combat pour obtenir un certain nombre de choses, alors que cela ne s'est pas du tout passé ainsi. Ce que je regrette. Les choses ne doivent pas être enjolivées, il faut les dire. On ne se retrouvera pas non plus si c'est enjolivé. Mais, par contre, effectivement, il y a une présentation malhonnête, et malheureusement, nous ne sommes pas la seule ville qui ait subi ce genre de désagréments, puisque Saint-Etienne et d'autres villes en ont fait les frais.

Encore une fois, je peux vous assurer que le sujet, tel qu'il nous a été présenté, était de promouvoir ce qu'entendent mettre en œuvre des villes comme la nôtre, connaissant des difficultés quant au centre-ville commercial. Nous avons essayé d'être exhaustifs et positifs, et malheureusement, le sujet a été complètement transformé. Je ne vous cache pas que l'on ne nous a pas envoyé la première mouture ; c'est peut-être ce que nous demanderons la prochaine fois – pourquoi pas, cela peut se faire sur certains sujets – pour que, si on nous demande de participer, cela soit dans le sens que l'on nous annonce. Monsieur Séjeau.

M. Séjeau –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je serai rapide, mais j'exprimerai quelques réactions à vos propos liminaires.

Vous avez effectivement affiché, lors du budget primitif, une ambition forte en termes d'investissements, mais je crois que la véritablement évaluation d'une politique publique se réalise au moment de l'examen du compte administratif pour

Conseil municipal de Nevers –23 février 2016

voir si ces engagements sont bien traduits dans les faits, et si les réalisations que vous avez projetées auront effectivement été réalisées. C'est donc vraiment à ce moment-là que nous verrons si l'ambition en termes d'investissements a été tenue.

Sur le reportage, cela nous a tous catastrophés de voir que l'image renvoyée par Nevers était cette image-là. Effectivement, c'est une réalité assez tronquée et qui me peine d'autant plus en tant que commerçant du centre-ville. Toutefois, je crois que nous avons tous conscience ici de l'extrême gravité de la situation. Nevers fait tout de même partie des villes qui ont le taux de vacance commerciale le plus élevé, avec un taux bien supérieur à 20 %. D'ailleurs, quand vous étiez en campagne électorale, vous aviez vous-même fait réaliser un film qui « mettait en valeur » toutes ces vitrines fermées, et je crois que ce que l'on attend de vous, ce que l'on attend de nous – puisqu'en tant qu'opposition, nous souhaitons aussi faire des propositions –, c'est de répondre à un certain nombre de problématiques qui se posent, et qui, à mon avis, dans l'état actuel des choses, ne sont pas suffisamment traitées. En tout cas, je ne vois pas forcément de réponse apportée, notamment sur des questions comme l'accès au bail, le renchérissement des loyers, qui ont conduit nombre de commerces à fermer, non pas forcément pour des soucis de rentabilité, mais pour cause d'élévation des charges. Je vous remercie.

M. le Maire –

Vous savez, Monsieur Séjeau, certains tweeters, notamment du Front National, nous demandaient, non pas de déposer notre bilan, mais nous demandaient quel était notre bilan. Je vous demande d'attendre la fin du mandat pour faire le point sur le bilan. Cela m'apparaît logique. Nous avons tous un temps pour accomplir notre action. Qu'on nous laisse le nôtre !

Sur ce que vous évoquez, bien sûr que nous aurons à être jugés en fonction de nos réalisations et surtout de nos mises en œuvre. La difficulté du commerce de Nevers ne date pas de 2014. On est bien d'accord. C'est une accumulation d'un certain nombre d'années, de décennies, peut-être de zones périphériques excessives par rapport à la capacité de la ville et à la non-anticipation de la baisse de population. Il y a un tas de critères que l'on pourrait analyser peut-être plus en détail.

Nous avons mis en place des échanges avec le réseau de l'ensemble des commerçants de la ville tous les deux mois et favorisé une connexion entre les associations de commerçants qui n'étaient pas forcément en lien. Nous avons également de nouvelles installations de commerçants dans la ville. Il faut voir le bon côté des choses ; nous avons des marques qui s'intéressent à notre ville. Il y a eu des implantations, comme vous le savez. Mais le taux de vacance reste néanmoins trop élevé. Ce que j'ai dénoncé à l'époque, avec l'ensemble de l'équipe « Nevers à Venir », dans la campagne, était une réalité. Nous n'avions pas de moyens d'action, mais aujourd'hui nous les avons. Donc, ce que je dénonce, pour en revenir au reportage, en l'occurrence, c'est un hors sujet par rapport à ce qui avait été présenté.

Maintenant, concernant les moyens que nous mettons en œuvre sur la redynamisation du centre-ville, nous avons déjà engagé des actions. Ainsi, nous sommes retenus, parmi dix villes en France, « Ville démonstrateur » pour une

expérimentation. Il faut essayer d'expérimenter des choses nouvelles. Ce qui n'a pas été fait avant, ou qui n'a pas été essayé du tout, il faut le tenter. Nous mettons par ailleurs en place une action avec les Vitrites de France et la Caisse des Dépôts sur un plan national. Nous allons très précisément identifier des zones à redynamiser. En ce qui concerne – vous avez raison – les tarifs parfois excessifs des baux commerciaux, vous savez que cela ne dépend pas d'un maire, à la base...

M. Séjeau – Non, mais il y a toutefois des moyens d'action.

M. le Maire – Je suis bien d'accord avec vous. Les moyens d'action passent aussi déjà par l'OPAH, que nous avons lancée au niveau de l'agglomération, et qui était attendue. Des fonds publics sont mis en place sur la rénovation de certains axes pour les rendre plus agréables, parce que l'on sait aussi que ceux qui vont en ville souhaitent avoir un cadre agréable pour se promener et faire leurs achats.

Nous réfléchissons à d'autres mesures que nous pourrions mettre en œuvre. Nous avons souhaité dans un premier temps, et vous le comprendrez, j'imagine, être incitatifs. Mais, si cela ne suffit pas, nous envisageons d'être coercitifs, avec un moyen d'action, notamment sur le taux d'imposition de propriétaires, et notamment de bailleurs commerciaux qui pratiqueraient des prix au-delà de ceux du marché. Cela permettrait – comme dans d'autres villes, notamment à Bourges – de jouer sur une majoration du taux d'imposition du foncier bâti, si le propriétaire bailleur n'est pas en mesure de justifier avoir proposé ses locaux à un prix correct, au prix du marché.

La difficulté, comme vous le savez, c'est que le centre-ville, pour une partie, appartient à quelques propriétaires bailleurs – il y a donc une sorte d'hégémonie –, et notamment à quelques sociétés parisiennes qui n'ont absolument pas conscience des tarifs locaux et qui finalement préfèrent ne pas louer pendant des années plutôt que de baisser un peu les tarifs. Je suis d'accord avec vous, nous n'allons pas supporter cela encore bien longtemps. Si ce que nous avons essayé de mettre en place portant sur l'incitatif ne marche pas dans les mois qui viennent, nous envisagerons, effectivement, parmi les moyens d'action dont dispose une municipalité, un certain nombre de dispositions qui seront, je l'espère, un peu plus encourageantes.

S'il n'y a pas d'autres remarques liminaires, je vous propose d'aborder l'ordre du jour du conseil municipal.

2016 - 001 Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

M. le Maire – Dans les décisions du maire, vous souhaitez revenir sur quelle décision, Madame Charvy ?

Mme Charvy – Il s'agit de la décision n°301. Une étude vise à assurer la transformation de la ZPPAUP en AVAP. Or, cela se fait au moment où cette dernière est appelée à disparaître pour intégrer un PLU patrimonial. Aussi, dans la mesure où le PLU de la collectivité est en cours de discussion, pourquoi ce choix de s'inscrire dans une procédure condamnée ?

Conseil municipal de Nevers –23 février 2016

M. le Maire – Monsieur Grafeuille.

M. Grafeuille – Nous sommes un peu obligés de pratiquer de cette manière, car, si nous ne le faisons pas, nous serions dans le cas d'un vide juridique. Cela poserait des problèmes par rapport à certains actes d'urbanisme. Nous sommes ainsi obligés de le faire. J'en ai conscience, c'est un peu dommage ; cela aura une durée de vie extrêmement réduite. Mais nous ne pouvons pas faire autrement. Si le PLU avait été fait avant, l'AVAP aurait également été constituée avant et elle aurait eu une durée de vie plus grande. Mais nous avons regardé les textes. Si nous ne le faisons pas, nous aurions d'importants problèmes vis-à-vis de certains actes, qui seraient alors illégaux. À partir du moment où ne faisons pas d'AVAP, la ZPPAUP tombe, et donc, il n'y a plus rien, il y a un vide juridique. Nous aurions des ennuis.

Nous avons consulté l'architecte des bâtiments de France. Il est du même avis que nous. J'en conviens, c'est un petit peu dommage. Mais nous sommes dans un pays où on laisse parfois les textes se cumuler, et où on ne réfléchit pas toujours au fait qu'un nouveau texte ne va pas abroger les anciens. Or, là, nous sommes dans une situation un peu délicate. Je comprends que vous posiez la question. Nous nous la sommes posée également. Mais nous ne pouvons pas faire autrement.

2016 - 002 **Représentation de la Ville auprès de l'association ASEM « les Acteurs Solidaires en Marche ». Modification**
Adopté à l'unanimité.

2016 - 003 **Commission consultative chargée de suivre l'élaboration et la gestion de l'AVAP (Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)**

M. le Maire – Dans le cadre de la transformation des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), nous avons décidé, par délibération du 22 septembre 2015, de constituer, lors d'une prochaine séance du conseil municipal une instance consultative qui soit chargée de suivre l'élaboration et la gestion de l'AVAP.

Je vous propose donc de créer la commission locale de l'AVAP en retenant la composition suivante :

- 3 représentants de l'Etat : le Préfet de la Nièvre, un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), un représentant de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;
- 7 élus représentant la Ville de Nevers. Je propose que ces représentants soient moi-même, Madame Anne Wozniak, Madame Véronique Lorans, Madame Marylène Rocher, Monsieur Guy Grafeuille, Monsieur Jacques Francillon, Monsieur Wilfried Séjeau ;
- 4 personnes qualifiées :
 - . Pour les personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel local : Monsieur Benoit Oudet, Président de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, et Monsieur Fabrice Cario, directeur de la Camosine.

. Pour les personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux : Monsieur Alain Breton, Président de l'Office de Tourisme, et Monsieur Jean-Luc Dechauffour, libraire.

Y a-t-il des observations ? Je vous propose donc de voter pour la mise en place de cette commission consultative. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016 - 004 Décision modificative n°1

M. le Maire – Je propose de céder la parole à Monsieur Michel Suet, pour la décision modificative n°1.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Vous avez vu que les réinscriptions constituent la majeure partie de la décision modificative, mais je vais profiter de cela pour vous donner quelques tendances et répondre en partie à Monsieur Séjeau qui s'interrogeait sur le compte administratif 2015.

En exploitation, les objectifs que nous avons prévus ont été atteints. En recettes, nous atteignons 100 % de réalisation. Nous avons un objectif de recettes de 56 600 000 €. Or, nous avons réalisé 56 600 000 €. En dépenses de fonctionnement, nous avons un objectif de dépenses de 48 800 000 €. Nous avons réalisé 48 400 000 €.

Sur l'investissement, nous avons réalisé 8 100 000 €, ce qui correspond à un taux d'atteinte de 60 % ; un peu bas pour moi, mais je n'oublie pas que le budget avait été voté en avril.

En restes à réaliser, nous avons 4 768 000 € en dépenses. Je rappelle que, selon la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, les restes à réaliser doivent correspondre à des contrats signés et des délibérations faites. Nous avons une recette de 2 557 000 € ; ce sont essentiellement des avances de trésorerie de Nièvre Aménagement et quelques subventions. En excédent, nous avons 6 380 000 €. Si je rajoute les 221 000 € d'investissements en excédents de ressources, ce qui nous fait un excédent de 6,6 M€, nous avons un solde réalisé de 2 200 000 €, auquel s'ajoutent les réinscriptions inscrites sur cette décision modificative de 3 415 000 €. Cela donne un total de 5 625 000 €. L'emprunt d'équilibre que nous avons prévu au DOB 2016 sera donc minoré d'au moins 1 M€. Cela nous permettra de réduire l'endettement prévu. Nous avons donc réussi à conduire notre politique d'économies. Voilà pour cette synthèse qui pourra être plus amplement développée en avril.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Je sou mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0.

Adopté à l'unanimité.

2016 - 005 Fonds de soutien 2016 à l'investissement local des communes et de leurs établissements publics. Présentation de trois projets

M. le Maire – Nous allons passer à la délibération n°005 concernant le fonds de soutien 2016 à l'investissement local des communes et de leurs établissements publics, et la présentation de trois projets. Je passe la parole à Monsieur Michel Suet.

M. Suet – Vous savez tous qu'il a été créé un fonds de soutien à l'investissement local des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale dans le but de soutenir l'investissement.

Dotée de 800 millions d'euros, cette dotation budgétaire de l'Etat est divisée en deux enveloppes :

- La première enveloppe de 500 millions d'euros est dédiée au développement des territoires. Les opérations éligibles concernent la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, le développement des infrastructures en faveur de la mobilité, le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- La seconde enveloppe, de 300 millions d'euros, est consacrée à la revitalisation et au développement des bourgs-centres. Elle est destinée aux communes de moins de 50 000 habitants ou de leurs EPCI. Les investissements pouvant être financés sont la création, l'aménagement, la rénovation de bâtiments et équipements municipaux ou communautaires liés aux services publics (dont les équipements culturels, de santé, sportifs ou de loisirs), les projets en lien avec le développement économique, la redynamisation du commerce indépendant en centre-ville, la construction ou la rénovation de logements, la mobilité au quotidien, les équipements permettant la réception de téléphonie mobile dans les communes non couvertes.

Il s'agit de mesures exceptionnelles. Il convenait d'aller vite. Trois projets étaient prêts :

- Les travaux prévus pour la rénovation 2016 du Théâtre Municipal de Nevers, pour un montant de 1 563 165 € TTC ;
- Les travaux de rénovation de la Maison des Sports, pour un montant de 800 000 € TTC ;
- Une première tranche de requalification urbaine des espaces publics du centre-ville de Nevers, avec notamment l'aménagement de la rue Saint-Martin, pour un montant de 780 000 € TTC sur deux années.

Nous vous demandons l'autorisation de déposer les dossiers de demandes de subventions et de signer tous les documents à venir.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Madame Charvy.

- Mme Charvy – Deux remarques. Tout d’abord, nous n’avons pas de descriptif par rapport à ces projets. Nous aurions bien aimé qu’il y en ait un peu. Par ailleurs, une question, plutôt qu’une remarque. Quel est le délai de réalisation prévu, de façon à obtenir les fonds ?
- M. Suet – Cela avait été évoqué lors de la présentation du budget en décembre dernier. 1 563 000 € sont consacrés au Petit Théâtre et cela porte sur cette année. Pour les travaux de rénovation de la Maison des Sports, 800 000 € sont inscrits pour cette année. Par ailleurs, une première tranche de requalification et notamment de la rue Saint-Martin est prévue pour cette année également pour 350 000 € et pour 2017, la somme de 430 000 €.
- M. le Maire – Madame Fleury.
- Mme Fleury – La question portait sur le délai à partir duquel ils sont éligibles pour avoir des financements autres que ceux que la Ville engage. Quel est le délai entre le moment où l’on fait la demande et le moment où l’on obtient les subventions, pour que ces travaux se réalisent ?
- M. Suet – La réponse se trouve dans la délibération. Cela doit être très rapide, et cela doit être accordé par le représentant de l’Etat dans les régions. La réponse se trouve dans la délibération.
- M. le Maire – En tout cas, je n’ai pas le délai en tête, mais c’est pour cette année. Les dossiers devaient en tout cas être déposés très rapidement.
- Mme Charvy – Il faut que dans un an les travaux soient réalisés ?
- M. Suet – Absolument.
- Mme Charvy – D’accord.
- M. Suet – C’était cela la question ? D’accord.
- M. Charvy – Le délai de réalisation.
- M. Suet – Absolument.
- Mme Charvy – Donc, il faut aller très vite.
- M. le Maire – C’est ce que nous avons fait. Nous allons voter. Qui vote contre ? Qui s’abstient ?
Je vous remercie. Elle est votée à l’unanimité.
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l’unanimité.

2016-006 Fondation pour les Monuments Historiques. Appel à projets 2016. Dépôt de candidature

M. le Maire – Je vous propose de passer à la délibération n°006 concernant l'appel à projets de la Fondation pour les Monuments Historiques et le dépôt de candidature. Je passe la parole à M. Michel Suet.

M. Suet – La Fondation pour les Monuments Historiques a lancé son appel à projets pour 2016. Il convient de déposer une candidature sur le site de la Fondation avant le 31 mars prochain. Là aussi, il faut être très rapide. Nous avons, passez-moi l'expression, ratissé large. Nous déposerons notre candidature pour les dossiers suivants : le Beffroi, la Porte de Paris, l'Hôtel de Ville, l'église Sainte-Bernadette du Banlay, l'église Saint-Étienne, les Remparts, et le Palais Ducal. Pour les deux exercices budgétaires 2016 et 2017, le montant prévisionnel estimé pour ces travaux est de 3 515 954 €.

Aussi, nous vous demandons de nous autoriser à déposer un dossier de candidature sur le site de la Fondation et à signer tous les documents à venir. Dans une période de restriction budgétaire, nous devons rechercher toutes les subventions possibles et imaginables. Les sommes ne sont certes pas énormes. Nous proposons un large champ possible, avec tous les monuments historiques concernés, et c'est au choix de la Fondation pour les Monuments Historiques. C'est elle qui choisira le projet.

M. le Maire – Je précise que nous avons mis en place une cellule pour la recherche de ces financements, qu'ils soient nationaux ou européens, composée notamment d'un élu qui en est en charge, en lien avec Michel Suet et de personnels du service Finances, pour ne rater aucun financement exceptionnel. Aujourd'hui, c'est de cette façon-là que nous pourrions un peu compenser, en tout cas sur les investissements, la baisse de dotations.

Nous allons voter sur la délibération n°6. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-007 Théâtre Municipal de Nevers. Travaux de rénovation-restauration. Demandes de subventions

M. le Maire – Je passe la parole à Madame Marylène Rocher, pour évoquer la délibération n°007 concernant le Théâtre Municipal de Nevers, avec les travaux de rénovation-restauration et les demandes de subventions.

Mme Rocher – Mesdames et Messieurs, bonsoir. Dans le cadre de ses actions en faveur de son patrimoine culturel et de sa labellisation au titre de « Ville d'Art et d'Histoire », la Ville de Nevers a décidé d'entreprendre des travaux de rénovation-restauration de ses monuments historiques. Ainsi, d'importants travaux de rénovation du Théâtre Municipal de Nevers ont été planifiés sur les exercices 2016-2017. Il s'agit de travaux sur le bâti, avec la remise aux normes, notamment électriques, des travaux

d'aménagement à l'accueil et au foyer, sur les circulations, sur la rénovation de la salle, la scénographie. L'enveloppe prévue pour 2016 se monte à 1 563 165 € et à 900 350 € sur 2017.

Pour le financement et la réalisation de ces travaux, je vous propose de bien vouloir approuver la programmation figurant dans la délibération et de nous autoriser à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de tous les financeurs potentiels, conseil départemental de la Nièvre, conseil régional Bourgogne Franche-Comté, ministère de la Culture, et à signer tous les actes à venir.

Je précise que nous sommes tout à fait conscients que, pour déposer ces demandes de subventions, nous devons présenter un projet culturel. Nous travaillons à l'élaboration d'un projet culturel viable et cohérent sur le territoire. Pour l'exercice 2016, les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016, article 21318, chapitre 21, antenne 500A01. L'avis de la commission 1 a été favorable.

M. le Maire – Madame Charvy.

Mme Charvy – La question est la suivante : rénover, c'est bien, mais pour faire quoi ? Il convient de noter qu'en l'absence de projet culturel connu, les chances de prospérer, pour ces demandes de subventions, sont faibles. La DRAC peut apporter environ 30 % sur la rénovation du bâtiment, mais à la condition expresse qu'il y ait en même temps un projet artistique identifié et reconnu. On peut espérer en outre 5 à 10 % de la part du conseil départemental, mais, dans ce cas aussi, investissement et fonctionnement sont intimement liés.

Par ailleurs, parmi les financeurs sollicités, ne figure pas l'Europe, dont une candidate à la députation, UDI, si je ne m'abuse, avait pourtant affirmé pouvoir peser de tout son poids pour que les fonds européens interviennent en soutien. En mai 2014, j'ai revu avec intérêt la vidéo, où vous figuriez, Monsieur Maillard. En campagne électorale dans la Nièvre, Nathalie Griesbeck, Député européenne et tête de liste UDI Modem, s'est rendue à Magny-Cours, au Musée de la Faïence, ainsi qu'au Petit Théâtre de Nevers. C'était le temps d'une rénovation achevée, celle du Musée de la Faïence, et d'une autre à lancer, celle du Petit Théâtre de Nevers. Le premier avait bénéficié, je vous le rappelle, de fonds européens, pour 595 000 € ; le second semblait tout indiqué pour recevoir un coup de pouce de l'Union européenne.

Je voudrais juste rappeler qu'AOC, l'Association Ouverte et Citoyenne que je représente, a organisé son 25^e café citoyen sur le thème : « quel projet pour le Petit Théâtre ? ». Ce débat avait rassemblé une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles de nombreux acteurs de la vie culturelle neversoise. Nous avons commencé à réfléchir avec ces acteurs au projet culturel pour le Petit Théâtre ; et nous avons dit, je crois, dans un premier discours, au début de la mandature, qu'il nous serait possible d'y travailler avec vous.

Or, depuis deux ans, il nous est donné l'impression d'une coquille sensiblement améliorée ou qui s'améliore, mais vide de tout projet culturel. Vous prenez

particulièrement la formule suivante : « Un projet, un budget ». Et j'ai envie de vous dire qu'ici il y a un budget, mais pas de projet.

M. le Maire –

Je vous rassure, nous travaillons sur un projet culturel et nous en sommes tout à fait conscients, il faut mener les deux de front. Néanmoins, le bâtiment était laissé à l'abandon de façon volontaire depuis six ans. Il n'y avait aucune raison de le fermer. Les raisons techniques ou de sécurité étaient de fausses raisons. En revanche, nous avons découvert il y a peu de temps que la fuite de toiture, qui n'avait pas été protégée avant 2014, a créé la destruction des ¾ des lattis du plafond. C'est une mauvaise surprise. Mais nous allons quand même rester dans le budget que nous avons indiqué, et jouer sur d'autres choses et en obtenant aussi des financements. Beaucoup de Neversois se mobilisent, rien que pour le bâtiment. Vous le savez, il y a une attente importante. Nous ne pouvons pas considérer que ce beau bâtiment de Nevers devait être sacrifié et à l'abandon. Nous avons décidé de reprendre les choses en main très rapidement sur la rénovation du bâtiment. Très rapidement aussi, un groupe de travail a été constitué, associant Guy Grafeuille pour le bâtiment, Véronique Lorans, Adjointe à la Culture, et Marylène Rocher, élue en charge de la rénovation et de la restauration de ce théâtre en lien avec Noël Leriche qui est chargé de ce projet. Il se réunit de manière très régulière pour travailler sur le projet culturel, qui devrait commencer à prendre forme prochainement. Nous vous en rendrons compte dès que nous aurons un peu plus avancé. Mais cette dimension est prise, bien évidemment, tout à fait à bras le corps par l'équipe municipale. Notre ambition est d'ouvrir le théâtre fin 2017, mais pas simplement d'ouvrir des murs, même si les habitants ont été très heureux de le retrouver ou de le découvrir, mais de proposer une première saison culturelle. Monsieur Séjeau.

M. Séjeau –

Je crois, Monsieur le Maire, que nous nous réjouissons tous ici de la réouverture du Petit Théâtre. C'est effectivement un acte tout à fait nécessaire pour redonner une image tout à fait positive de la ville de Nevers et redonner confiance aux Neversois dans l'avenir de leur ville. Et une fierté, ai-je envie de dire, aussi.

Mais, je suis désolé, je reste sur ma faim, par rapport à votre réponse, puisque vous nous demandez de vous autoriser à déposer des demandes de subventions ; bien sûr, nous allons vous autoriser à déposer ces demandes de subventions. Mais les travaux sont prévus pour le budget 2016. Ces demandes, à mon avis, doivent être imminentes, puisqu'elles doivent être déposées, à mon avis, normalement avant le début des travaux ; c'est ainsi qu'il convient de faire lorsque l'on sollicite un financement. Tout cela me semble extrêmement imminent. Or, aujourd'hui, en conseil municipal, nous n'entendons pas le début d'un projet, d'une orientation.

On aurait pu aussi penser qu'il aurait été intéressant que nous puissions avoir quelques échanges sur ce projet culturel au sein de ce conseil municipal. On peut penser aussi qu'il serait intéressant que l'ensemble des acteurs culturels soient concertés quant à la définition du projet. Je ne les ai pas tous sondés, mais j'en ai sondé un certain nombre, qui m'ont dit que, jusque-là, ils n'avaient pas été conviés à des discussions et à des débats pour réfléchir ensemble à ce projet. Nous nous interrogeons donc. Tout cela nous semble très imminent.

Nous sommes sur le point de vous autoriser à déposer des demandes de subventions et nous n'entendons aucun axe pour l'instant quant à ce projet pour le Petit Théâtre.

M. le Maire –

Monsieur Séjeau, chaque chose en son temps. Il y a le temps du travail pour l'équipe municipale majoritaire, qui définit ses projets, les réfléchit, les travaille, les finance, ou trouve, en tous cas, des solutions ; et puis, il y a un partage, et je suis tout à fait favorable à ce qu'il y ait des échanges entre l'ensemble des élus de la Ville de Nevers sur ce sujet, comme sur d'autres et nous en avons déjà proposé et nous vous en proposerons d'autres.

Simplement, je l'ai dit, il y avait une urgence à ce que le bâtiment soit protégé, car il ne l'était pas. Quand nous sommes arrivés, nous avons trouvé, pardonnez-moi d'être familier, un énorme foutoir, avec le fonds Thuillier qui n'était même pas protégé des intempéries. Cela fuyait allègrement, ce qui a abimé le bâtiment. Nous souhaitons surtout ne pas augmenter le coût des travaux de rénovation. Cela voulait dire commencer à le protéger. Et nous avons souhaité le rénover petit à petit, avec des chantiers-écoles aussi, qui nous permettent d'espérer des financements complémentaires. Et il y a également cette association qui s'est mise en place, l'Association des Amis du Théâtre, qui fera l'objet de la délibération suivante.

Sur la politique culturelle à prendre en compte, vous savez aussi que la délégation de service public de la Maison de la Culture va être redéfinie, et redécidée prochainement au niveau de l'agglomération. L'idée est d'avoir aussi une offre culturelle complémentaire à ce que sera la Maison de la Culture. C'est la raison pour laquelle nous procédons par étapes.

Par ailleurs, les acteurs culturels seront bien sûr concertés ; en tout cas, conviés à des réunions de présentation. Simplement, il faut le faire aussi en son temps. L'idée, ce n'est pas de proposer un local municipal de plus aux acteurs locaux. L'idée est d'avoir une ambition beaucoup plus grande, tout en ouvrant bien sûr aux acteurs locaux, voire même jusqu'aux écoles, puisque je souhaite que ce bâtiment puisse être proposé aux enfants des écoles pour la présentation par exemple de leurs spectacles. Il me paraît important que ce bâtiment reste accessible et populaire ; et en même temps qu'il puisse proposer une programmation variée et encore une fois, en complément avec ce qui existe sur le territoire.

Contrairement à ce que vous avez affirmé, j'ai déjà échangé avec les responsables de Jazz, avec le Café Charbon, etc. qui peuvent avoir un intérêt aussi à utiliser ce bâtiment à terme, surtout que nous allons l'équiper de façon très moderne, comme nous l'avons toujours indiqué, de façon innovante, en captation d'images, en captation de sons. Et l'idée, c'est qu'il puisse aussi générer des recettes, des rentrées, pour qu'il puisse permettre à la Ville de continuer de l'entretenir et d'en assumer sa pérennité, ce qui n'a pas été le cas auparavant.

Vous voyez que nous avons tout cela à construire ensemble, mais la programmation et la structure qui devra porter l'exploitation de ce théâtre sont en cours de définition. Dès que nous aurons un peu avancé, le groupe projet pourra partager ses réflexions avec l'ensemble des élus que vous êtes. Et nous

associerons largement dans les temps les acteurs locaux pour qu'ils puissent aussi bénéficier de cet équipement. Nous souhaitons aussi le faire rayonner à un niveau, je l'espère, national. Nous n'allons pas nous arrêter simplement aux acteurs locaux. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Je suis enthousiaste de voir ce projet aboutir, mais je suis également déçu, car le projet, les orientations, nous les demandons depuis un certain temps, depuis le DOB. Or, nous ne les voyons toujours pas apparaître.

Il me semble que, lorsque j'étais dans le groupe majoritaire, le projet politique, la vision, la feuille de route avaient été abordés dès les premières réunions de groupe. Mais, à ce jour, on n'en voit toujours pas la couleur et j'avais dénoncé cela à l'époque. Ce qui me fait mal, à moi, c'est que des actions soient faites, puis que l'on réfléchisse après ; d'aller vite et de réfléchir après. Or, aujourd'hui, c'est ce qui arrive. Toutes les remarques que nous avons aujourd'hui auraient pu être évitées en amont. À l'époque, dès le DOB, il avait été demandé de travailler le projet. Or, aujourd'hui, nous n'avons même pas une vision ou quelques lignes quant à ce projet. Que vous disiez que l'on commence à travailler, alors que cela fait un an et demi que le groupe avait demandé de travailler dessus et qu'on n'en voit toujours pas la couleur ; je me pose des questions.

M. le Maire – Monsieur Lagrib, que vous ayez votre propre opinion ne me dérange absolument pas ; au contraire, c'est plutôt à mettre en avant. Par contre, que vous trahissiez, c'est une chose, mais que vous travestissiez, cela en est une autre. Jamais vous n'avez été chargé de ce projet du théâtre ; donc, vous ne pouvez pas le souligner. Par ailleurs, nous n'avons pas embauché immédiatement un chargé de projet. Il nous a fallu le trouver et le recruter. Donc, contrairement à ce que vous affirmez, tout ne s'est pas fait dans les premières semaines de notre arrivée sur ce projet. Je souhaitais simplement remettre les pendules à l'heure. De temps en temps, cela ne fait pas de mal.

Concernant ce qui devra constituer le projet culturel du théâtre, je vous renvoie à mes propos antérieurs, où j'ai clairement expliqué, me semble-t-il, les étapes que j'ai clairement définies et qu'il nous appartient de définir. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Vous transformez toujours mes propos. Je n'ai pas parlé du projet du Petit Théâtre, je parle de projet politique. Lorsque nous avons abordé le débat d'orientations budgétaires, nous avons vraiment parlé de projets culturels, sportifs ou autres. Je viens de dire qu'à l'époque, lorsque j'étais dans le groupe majoritaire, j'avais déjà demandé que nous travaillions dessus. Des réunions de groupe étaient établies pour que l'on travaille dessus. Le projet politique. Je ne parle pas d'actions ; puisque vous ne faites que parler d'actions depuis tout à l'heure. Je suis d'accord ; je soutiens à 100 % le projet du Petit Théâtre et je suis enthousiaste de le voir aboutir. Mais malheureusement, ce que je remarque, c'est que l'on fait vite et qu'ensuite on veut réfléchir. Mais pour une fois, j'aimerais que l'on réfléchisse avant, au lieu de toujours pousser à aller vite.

M. le Maire – Monsieur Lagrib, nous n'avons plus de conseils à recevoir de vous sur notre projet politique, qui ne vous appartient plus et nous sommes maîtres de celui-ci. Si vous n'arrivez pas à le lire, nous en avons une parfaite définition. Je vous renvoie à

l'intitulé de la délibération qui porte sur le Théâtre Municipal et les travaux de rénovation et de restauration, pour les demandes de subventions, et non pas sur une délibération qui porterait sur le projet politique de « Nevers à Venir ».

Je vous propose donc de voter sur cette délibération n°7, que je viens de rappeler. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-008 Théâtre Municipal de Nevers. Restauration. Convention de partenariat Ville de Nevers / association Les Amis du Théâtre Municipal de Nevers

M. le Maire – Je passe la parole à Madame Marylène Rocher pour la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et l'association Les Amis du Théâtre Municipal de Nevers pour les travaux de restauration.

Mme Rocher – L'Association Les Amis du Théâtre Municipal de Nevers a pour objet social la recherche de partenariats permettant d'assurer une aide à la rénovation et à l'embellissement du théâtre, l'organisation de manifestations et toutes actions adaptées visant à valoriser le patrimoine et l'histoire du théâtre, le développement du rayonnement du théâtre auprès du plus large public et l'organisation de la vente de produits dérivés.

Par délibération n°2015-145 du conseil municipal du 23 juin 2015, nous avons décidé le lancement d'une souscription publique pour la restauration du Théâtre Municipal et pour ce faire, nous avons passé une convention avec cette association et la Fondation du Patrimoine.

Considérant que l'article 3 de cette convention prévoit que l'Association Les Amis du Théâtre Municipal de Nevers se charge, en partenariat avec la Ville de Nevers, d'animer la souscription, il est convenu de fixer comme suit la participation de chacun :

L'Association s'engage à :

- mener toutes actions afin de mobiliser la population locale et extérieure autour du projet de rénovation du Théâtre Municipal ;
- animer la souscription par des campagnes de communication ou tout autre moyen.

La Ville de Nevers s'engage, pour sa part, à mettre à disposition de l'Association Les Amis du Théâtre Municipal de Nevers, tous les moyens lui permettant de remplir ses objectifs :

- domiciliation de l'association au théâtre ;
- mise à disposition gracieuse d'une salle pour des réunions d'assemblée générale ;
- autorisation d'utiliser le logo du théâtre, la charte graphique de l'identité visuelle du Théâtre, ainsi que le site internet dédié au Théâtre par la Ville de Nevers ;
- et tout autre moyen facilitant l'activité de l'association.

Conseil municipal de Nevers –23 février 2016

En conséquence, je vous propose d'adopter la convention en annexe à la délibération et d'autoriser le Maire à la signer. L'avis de la commission 1 a été favorable.

M. le Maire –

Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ou des questions ? Nous essayons de mettre tout en œuvre pour soutenir ce projet de rénovation du théâtre, qui est attendu, qui est l'une de nos priorités, dont de nombreux Neversois se sont emparés, prennent d'ailleurs des initiatives eux-mêmes. Vous avez, Madame Charvy, d'ailleurs organisé un café citoyen autour de ce thème. Je pense que cela mobilise tout le monde, et cela doit, je l'espère, faire consensus pour parvenir à proposer à la fois cet établissement dans l'état dans lequel il aurait toujours dû rester et avec une utilisation et un usage qui soient les plus partagés, les plus accessibles et les plus variés. Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-009

Nouveau crématorium de Nevers. Convention de délégation de service public pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation

M. le Maire –

Je vais céder la parole à Mahamadou Sangaré pour la délibération n°009 concernant l'agrandissement du crématorium de Nevers, qui, vous le savez, ne permet pas et depuis longtemps d'ailleurs, d'accueillir dans de bonnes conditions les familles des défunts, notamment pour celles qui font le choix de cérémonies souvent laïques. Nous avons donc décidé de revoir la délégation et en même temps le bâtiment lui-même, pour avoir un accueil digne de ce nom dans une capitale départementale. Monsieur Sangaré, vous avez la parole.

M. Sangaré –

Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Nevers est propriétaire d'un crématorium d'une superficie de 190 m², situé au sein du cimetière de l'Aiguillon, rue des Grands Jardins à Nevers. Le bâtiment actuel date de 1991 et a été construit en réutilisant la structure d'une ancienne chapelle ouverte construite en 1957. Il est aujourd'hui dans un état satisfaisant et conforme en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Son exploitation est confiée à la société OGF dans le cadre d'une délégation de service public par affermage jusqu'au 31 décembre 2016. Néanmoins, le crématorium qui ne dispose pas d'un accès autonome et de places de stationnement dédiées dépend des modalités d'organisation et de gestion du cimetière. Par ailleurs, l'équipement doit être mis aux normes pour respecter l'arrêté du 26 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée du crématorium et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère. Enfin, compte tenu de l'augmentation de la demande de crémations, l'équipement actuel serait en mesure d'atteindre rapidement sa capacité d'exploitation maximale.

Par conséquent, la Ville de Nevers a décidé, par délibération du conseil municipal du 17 février 2015, d'approuver :

Conseil municipal de Nevers –23 février 2016

- la réhabilitation extension mise aux normes du crématorium existant, dont elle est propriétaire, en application des articles L. 2223-40 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- le principe d'une délégation de service public à un concessionnaire pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation de l'équipement.

Considérant que quatre offres ont été remises, à savoir :

- La société Atrium ;
- La société OGF ;
- La Société des Crématoriums de France ;
- La société de Thanatopraxie Nivernaise.

Considérant la liste des candidats admis à présenter une offre et portant sur :

- La société Atrium ;
- La société OGF ;
- La Société des Crématoriums de France.

Considérant que les offres ont été analysées par la commission de délégation de service public qui a adopté un avis invitant Monsieur le Maire à engager les négociations avec les trois candidats ;

Considérant que ces trois candidats ont été auditionnés et qu'à l'issue des négociations, la société OGF a été retenue ;

Après avoir entendu le rapport du Maire, après en avoir délibéré, je vous propose :

- d'approuver le choix de la société OGF en tant que délégataire de service public pour l'exploitation du crématorium dans le cadre d'une concession de service public, et d'approuver le contrat de délégation de service public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de délégation de service public et tous les documents y afférents,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toute diligence pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution.

Vous avez reçu tous les documents afférant à toute la procédure. L'avis de la commission 1 a été favorable.

M. le Maire –

Je vous remercie. Y a-t-il des prises de parole ? Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

Je me souviens avoir dit l'année dernière l'attachement des écologistes au retour, pour un certain nombre de sujets essentiels – au conseil d'agglomération, il s'agit de l'eau – à la régie publique. J'avais demandé, je m'en souviens bien, qu'une étude de faisabilité soit engagée pour réfléchir aux différentes possibilités de gestion, dont, bien entendu, celle de la régie publique.

Le choix de la voie concessive permet de faire financer les travaux par le gestionnaire qui se rémunère par les tarifs encadrés de ses prestations. La gestion est certes à ses risques et périls et la Ville est intéressée aux résultats d'exploitation. Personnellement, je ressens comme peu éthique le fait d'engager des bénéficiaires quand il est question de la mort, et, par ricochet, de la douleur des

proches. Nous avons tous pu vivre ce phénomène de marchandisation de la mort lors d'obsèques et de crémations. C'est pourquoi, il faut redire que la crémation doit être, pour moi, pour nous, les écologistes, un service public, la mort n'étant pas un commerce. On aurait pu aussi imaginer, ce n'est pas la solution retenue, la création d'un crématorium intercommunal, par exemple.

Enfin, une dernière remarque. Il me semble que, ni la délibération, ni le rapport de présentation présenté en commission 1 ne permettent d'apprécier véritablement le parti pris du dossier, tant dans son organisation spatiale que dans son rapport à l'espace environnant. Je voterai donc contre cette délibération.

M. le Maire –

Monsieur Sangaré.

M. Sangaré –

Madame Charvy, la régie publique est un choix. La régie publique aurait posé d'énormes problèmes de gestion. Il faut financer les postes d'agents municipaux qui s'occuperaient de la gestion du crématorium. Nous avons, pour notre part, estimé que c'est une gestion qui serait très lourde. Alors que, dans la concession, le délégataire gère le service, à ses risques et périls, et en retour, la mairie gagne, par an, 80 000 €. Je pense que, dans le contexte que nous connaissons, cette somme n'est pas rien.

Pour vos propos en lien sur la mort, c'est une question philosophique. L'appréciation que vous avez revient à remettre en question tout le service funéraire qui existe dans notre pays. Je ne suis pas tellement opposé ; c'est un problème philosophique. Moi-même, si cela ne tenait qu'à moi, on aurait créé des services publics funéraires partout. Mais, par contre, il faut en tirer les conséquences : on ne pourrait pas le faire sans une augmentation des charges.

M. le Maire –

Oui. Si la vie n'a pas de prix, la mort en a un, malheureusement. Wilfried Séjeau.

M. Séjeau –

Oui, Monsieur Sangaré, en l'occurrence, puisque vous êtes l'élu en charge du dossier, cela tient à vous, pour ce qui est relatif à cette délibération. Je crois que ce dont Nathalie Charvy a indiqué, c'est qu'il aurait été intéressant, au moment de prendre cette décision, d'avoir un document beaucoup plus approfondi, nous présentant de façon exhaustive les coûts, les avantages, les inconvénients, de manière à ce que les élus puissent décider en connaissance de cause et pas uniquement sur la base de ce qui nous semble être un seul scénario envisagé.

Vous dites que la Ville fait un « bénéfice » de 80 000 €, mais ce sont les usagers qui paient et on sait bien que, et c'est normal, quand on délègue à une société privée un service public, cette société privée doit réaliser des bénéfices. C'est tout à fait normal. Mais ce que nous disons, c'est que ces bénéfices se font nécessairement sur le dos des usagers et qu'il aurait été utile d'explorer une voie différente. Si ce n'était pas réaliste, peut-être ne pas aller jusqu'au bout, mais au moins de l'explorer. Nathalie Charvy en avait déjà parlé l'an passé et on constate que cela ne s'est pas traduit dans vos réflexions.

M. le Maire –

Monsieur Séjeau, de toute façon, il y a toujours quelqu'un qui paie ; si ce n'est pas l'usager, c'est le contribuable, ne serait-ce que pour assurer le service public. Monsieur Sangaré.

M. Sangaré – Monsieur Séjeau, je comprends votre position, mais nous avons veillé quand même, pendant toute la procédure, à ce qu'il n'y ait pas de prix exorbitant. C'est notre rôle d'élus. Sinon, si nous n'avions pas veillé à ce qu'il y ait un certain équilibre, ils nous auraient proposés plus. Nous avons fait le choix de la concession. Qui dit contrat dit contrepartie. Je ne pense pas que cela soit un contrat déséquilibré. Je ne le pense pas, tant du point de vue des usagers, que du point de vue de la mairie. L'offre était équilibrée ; nous étions dans une procédure d'appel d'offres. Les autres entreprises avaient proposé plus, mais nous avons veillé à ce que l'utilisateur ne soit pas lésé.

M. le Maire – Je rappelle que, dans le cas d'une délégation de service public, le délégant a son mot à dire, et que nous y avons veillé, justement, pour permettre un équilibre, comme l'a rappelé Mahamadou Sangaré. Michel Suet souhaitait compléter.

M. Suet – Oui, simplement pour rappeler qu'il s'agit d'un investissement de 2,4 M€. Si la Ville avait pris cet équipement en régie, comme vous en faites la proposition, il aurait fallu que nous supportions cet investissement et que nous fassions des emprunts. Or, je pense qu'aujourd'hui la Ville a bien d'autres choses à faire, dont la requalification du centre-ville, et à mon avis, c'est nettement mieux.

Et n'oublions pas que ce sont des professionnels qui accueillent les familles. Je vois mal des employés municipaux, plus ou moins bien formés – c'est comme cela – accueillir et accompagner les familles en des moments douloureux.

Au niveau national, tous les crématoriums qui sont en régie sont déficitaires. Tous. Vous pourrez vérifier. Tous. Donc, nous avons choisi de mettre en délégation cette prestation – cela avait déjà été débattu l'année dernière – et le coût d'une crémation sera de 672 € TTC. Je pense que c'est une somme raisonnable. Si ce n'était pas les utilisateurs qui payaient cette somme, cela aurait été les contribuables et sans doute pour un montant bien plus élevé.

M. le Maire – Monsieur Séjeau.

M. Séjeau – Nous n'allons pas nous appesantir, mais je crois que nous ne nous comprenons pas forcément : nous ne disons pas qu'il faut absolument faire une chose, nous disons que nous devons, là, vous croire sur parole. Ainsi, Monsieur Suet, vous nous dites que cela aurait été beaucoup plus cher. Bon, je veux bien vous faire confiance, mais dans un débat éclairé, il est bon d'avoir des données chiffrées, plutôt que d'avoir les propos de Monsieur Sangaré qui nous disent que vous avez fait du mieux possible, et vous, Monsieur Suet, qui nous indiquez « *Je vous assure que cela aurait été beaucoup plus cher* ». Voilà.

Et effectivement, ce sont des questions de choix politiques. Il y a toujours quelqu'un qui paie. Mais c'est l'esprit du service public ; faire en sorte que le coût pour l'utilisateur soit moins élevé et qu'il soit réparti sur l'ensemble des concitoyens. C'est un débat. Voilà. Vous le savez très bien, Monsieur le Maire. Et au vu de cela, à un moment donné, on arbitre. Si tous ces crématoriums sont déficitaires, c'est parce que ces communes – c'est bien ou ce n'est pas bien ; je n'ai pas d'opinion tranchée sur la question – ont fait le choix justement que l'effort ne repose pas que

sur les usagers confrontés au décès d'un proche, mais qu'il repose sur l'ensemble de la collectivité. C'est un choix politique, et, à mon avis, nous aurions pu débattre sur la question de façon plus approfondie.

M. le Maire – Monsieur Sangaré.

M. Sangaré – Oui, je reviens à ce que je disais tout à l'heure. C'est une question de philosophie, au fond. N'oubliez pas que nous sommes déjà avec une délégation de service public. Or, la philosophie de la délégation de service public, c'est que le législateur, et plus exactement le juge administratif a estimé que le service public pouvait être assumé autrement que par une collectivité. C'est notre droit positif. Cela s'appelait les concessions. Ce n'est pas un fait du hasard. Le juge administratif avait estimé qu'il était préférable de donner certaines missions de service public à des entreprises privées. Je ne vois pas la contradiction. Si on suit votre raisonnement, alors tout reviendrait au secteur public. Je vois mal aujourd'hui comment notre commune aurait pu supporter une telle charge. C'est un investissement conséquent de 2,5 M€ à peu près.

M. le Maire – Le choix entre la régie et la délégation de service public, sous forme concessive ou non, se pose pour plusieurs sujets. Après, je n'ai pas d'idée arrêtée et l'équipe non plus ; nous regardons au plus près, en fonction aussi des priorités et de ce qui est proposé et des compétences que l'on peut trouver. A-t-on les compétences, aussi, pour assumer la régie ? Cela nécessite-t-il des embauches ? Sachant que nous sommes dans un contexte contraint. Cela est-il plus juste de faire payer l'utilisateur, ou de faire payer tous les contribuables neversois pour une prestation ? C'est aussi une question que l'on peut se poser légitimement sur un certain nombre de sujets. Cela a été fait sur le stationnement, par exemple ; on a choisi la délégation de service public, et finalement, le contribuable paie une partie et l'utilisateur également. Différentes formules sont tout à fait possibles. Maintenant, l'équipe municipale majoritaire travaille les dossiers, fait ses choix, les partage, les décide avec vous. Le choix a été fait, effectivement, de nous rediriger vers une délégation de service public pour gérer un équipement qui surtout – c'est peut-être l'élément essentiel – ne répondait plus, depuis longtemps, aux attentes des personnes assistant à une cérémonie funéraire et en termes de dignité. Il est insupportable de faire attendre des personnes dans le froid, sous la pluie, et qui ne peuvent pas entrer dans la salle dont la capacité n'avait pas été appréciée à sa juste valeur. L'enjeu est principalement là. Ensuite, quant au choix de l'exploitation, nous avons décidé de proposer ce soir une délégation de service public. Michel Suet.

M. Suet – Je répondrais simplement que l'équipe précédente avait fait ce choix-là également, Monsieur Séjeau.

M. Séjeau – Je n'en faisais pas partie.

Mme Charvy – Il y avait bien longtemps que nous n'avions pas eu droit à cet argument. Merci, Monsieur Suet. Cela nous manquait beaucoup. Il se trouve que, ni Wilfried Séjeau, ni moi-même ne faisons partie de cette équipe. Et l'année dernière, nous avons demandé de réfléchir à cette possibilité, ce que vous n'avez pas fait. Vous le revendiquez ; très bien, nous l'entendons.

M. le Maire – Nous assumons nos choix. Parfois, vous êtes dans l'équipe d'avant, parfois vous ne l'êtes pas. Vous êtes en tout cas dans le même groupe ; c'est ce qui nous intéresse. Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à la majorité.

Oppositions : 6

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

M. Suet – Monsieur le Maire, je suis tout de même stupéfait de voir Madame Fleury voter contre, alors que finalement elle faisait partie de l'équipe précédente. Je crois que cela mérite d'être souligné.

2016-010 **Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charge CLETC de Nevers Agglomération portant sur le transfert de la compétence enseignement supérieur et Maison de la Culture de Nevers Agglomération.**

Adopté à la l'unanimité.

2016-011 **Prix Stars et métiers. Attribution à une entreprise artisanale locale**

M. le Maire – Nous passons à cette délibération n°011. Prix Stars et métiers. Attribution à une Entreprise artisanale locale. Monsieur l'Adjoint aux Forces économiques et à l'Innovation nous la présente.

M. Maillard – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La Ville de Nevers participe chaque année au prix Stars et Métiers, mis en place par la Banque Populaire, en collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre. Ce prix permet de récompenser le dynamisme d'une entreprise artisanale locale. Comme suite aux délibérations du jury qui s'est réuni au mois d'octobre 2015, je vous propose d'attribuer le prix de 1 500 €, octroyé par la Ville de Nevers, à Monsieur Stéphane Loiseau, responsable de la SARL Éts Loiseau sise rue Francis Garnier à Nevers.

L'entreprise Loiseau s'est spécialisée dans le développement d'une activité chauffage/climatisation, ainsi que dans l'automatisation de portails et dans l'interphonie audio/vidéo. L'entreprise forme régulièrement des apprentis et sa force réside dans une équipe soudée et motivée dont le souci majeur est la satisfaction du client. À ce titre, Monsieur Loiseau a obtenu le prix Stars et Métiers, dans la catégorie «Management et Ressources humaines ».

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir valider l'attribution et le versement de ce prix. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2016, nature 67 14 opération 449. L'avis de la commission 1 a été favorable.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Nous allons tous voter pour la reconnaissance de cette entreprise locale. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Conseil municipal de Nevers –23 février 2016

Adopté à l'unanimité.

2016-012 Vente du bâtiment de l'ex centre social des Montôts, 52 rue du Commandant Paul-Pierre Clerc à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2016-013 Vente de l'ensemble immobilier de l'ex centre social du Banlay, 10, boulevard Saint Exupéry à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2016-014 Vente d'un bâtiment et de l'ancien cinéma, 10 et 12, place Chaméane à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2016-015 Vente d'un bâtiment, 25, boulevard de la République à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2016-016 Vente de l'ancienne école de la Maîtrise (Musée Nivernais de l'Éducation) 8, rue du Cloître Saint-Cyr à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2016-017 Vente de l'entrepôt et d'une parcelle de terrain (ex Spie), 143, rue Francis Garnier à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2016-018 Vente du bâtiment de l'ancienne cuisine centrale, 20, rue Albert Camus à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2016-019 Vente d'une maison, 103, rue de la Fosse aux Loups à Nevers. Adjonction d'une parcelle.

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°019. Je cède la parole à Madame l'Adjointe au Cadre de Vie, pour la vente d'une maison au 103, rue de la Fosse aux Loups à Nevers, avec l'adjonction d'une parcelle.

Mme Wozniak– Bonsoir à tous. Par délibération n°2015-133 du conseil municipal du 23 juin 2015, nous avons décidé la vente de la maison sise 103, rue de la Fosse aux Loups à Nevers à la locataire en place, Madame Catherine Faucher, pour un montant de 54 000 €, suivant la valeur estimée par France Domaine.

Dans cette délibération, seule la vente de la parcelle AY 390 d'une superficie de 1379 m² est prévue, alors qu'il importe d'ajouter la parcelle AY 382 de 81 m² qui fait partie du jardin de cette propriété.

En conséquence, je vous propose de décider la vente pour 54 000 € à madame Catherine Faucher des 2 parcelles suivantes cadastrées : AY 390 sur laquelle est édifiée la maison et AY 382 pour une surface totale de 1 460 m², et de m'autoriser à signer tous les actes à intervenir. L'avis de la commission 3 a été favorable.

M. le Maire – Je vous remercie. Y a-t-il des prises de parole ? Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité.

Conseil municipal de Nevers –23 février 2016

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2016-020 **Clocher du Beffroi. Réfection de la charpente et de la couverture. Plan de financement et demandes de subventions**

M. le Maire – Je vais céder la parole à Monsieur l'Adjoint au Développement Urbain pour la délibération n°020 concernant le clocher du Beffroi, la réfection de la charpente et de la couverture, avec un plan de financement et des demandes de subventions.

M. Grafeuille – Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous avons déjà examiné le dossier du Beffroi précédemment. Nous avons souhaité le compléter, car précédemment nous avons pensé à refaire la toiture et la charpente du Beffroi, mais un échafaudage est quelque chose qui coûte fort cher et il aurait été stupide de mettre un échafaudage pour presque deux ans pour ensuite refaire un autre échafaudage deux ans après pour refaire le clocher, qui est lui-même en mauvais état. Nous revenons donc vers le conseil municipal pour modifier la demande qui avait été précédemment faite.

Un chantier de restauration de la halle avait été programmé et nous avons déjà adopté une délibération n°2015-095C lors du conseil municipal du 23 juin 2015 pour engager des travaux de réfection de la seule charpente et de la couverture, sans prendre en compte le clocher.

Or, afin d'optimiser les installations du chantier et limiter les interventions ultérieures sur l'ouvrage, il a semblé judicieux de planifier un complément de travaux portant sur la réfection de la charpente et de la couverture du clocher. Ainsi, il est prévu que l'opération soit réalisée en coordination avec les travaux de la halle et soit conduite par la Ville de Nevers.

Le coût estimatif des travaux, en phase d'avant-projet définitif, est de 271 410 € HT, soit 325 692 € TTC. Le plan prévisionnel de financement fait intervenir une subvention de la DRAC à hauteur de 30 %, une subvention du conseil départemental de la Nièvre à hauteur de 16 000 € et une participation de la Ville de Nevers de 173 987 €.

En conséquence, je vous propose d'adopter le plan de financement présenté, et de m'autoriser à solliciter les subventions attendues auprès de la DRAC de Bourgogne et de Franche-Comté et du conseil départemental de la Nièvre. Les crédits correspondants sont inscrits à l'opération 391A30, nature 21318 du budget 2016. La commission n°3 avait donné un avis favorable.

En complément, je précise que nous avons eu une réunion technique sur le sujet le 22 février. Un point de situation a été réalisé à la fois sur la durée du chantier et sur la date éventuelle de départ des travaux. On peut penser que les travaux pourraient démarrer avant l'été. Nous avons estimé dans un premier temps que l'échafaudage serait en place pendant 18 mois ; cela sera un peu plus long. Il faut quand même quelques précautions, et cela risque d'être entre 22 et 24 mois. Vous voyez que cela n'est pas rien. Le coût de l'échafaudage représente une part

importante des dépenses. Nous avons découvert des choses assez graves, des « désordres », comme on dit dans le métier, assez importants. Il va falloir donc mettre un grand échafaudage. Le plus délicat sera de mettre en place une poutre qui fait 13 mètres de long. Il ne sera pas simple de la monter jusqu'au clocher. Des réunions d'information pour préparer ce chantier sont bien sûr prévues avec les commerçants.

M. le Maire – Il en va de la sécurité des biens et des personnes autour des édifices et des bâtiments et aussi des usagers de la zone piétonne, malheureusement faute d'entretien et de surveillance de cette charpente. Y a-t-il des interventions ou des questions ? Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-021 **Chauffage urbain de Nevers. Contrat d'achat de chaleur fatale Ville de Nevers / Nevers Agglomération / Société Sonirval / Société Enéa. Avenant n°1**
Adopté à l'unanimité.

2016-022 **Installation de caméras de vidéoprotection sur des façades d'immeubles. Convention type Ville de Nevers/propriétaires concernés**

M. le Maire – Je vais céder la parole à Guillaume Cizak pour la délibération n°022 concernant l'installation de caméras de vidéoprotection sur des façades d'immeubles et la convention type Ville de Nevers/propriétaires concernés.

M. Cizak – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Par délibération n°2015-192 du 22 septembre 2015, le conseil municipal a décidé la mise en place d'un système de vidéoprotection pour participer à la tranquillité publique, à la prévention des actes de malveillance et des atteintes à la sécurité des biens et des personnes.

Dans le cadre du déploiement de ce système, certaines caméras devront être installées sur des façades privées donnant sur la voie publique. Pour cela, il importe que, par convention, les propriétaires concernés autorisent la Ville de Nevers à installer par ancrage sur leur façade, les caméras et leurs supports ainsi que les câbles et accessoires nécessaires.

Il est par ailleurs prévu :

- l'autorisation pour la Ville d'exécuter ou faire exécuter les travaux d'entretien des dits ouvrages ;
- le non-versement d'une indemnité ;
- une durée correspondant au temps de mise en place de l'équipement. En conséquence, je vous propose d'approuver la convention type et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec chaque propriétaire concerné. La commission 3 a émis un avis favorable.

M. le Maire – Je vous remercie. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Il s'agit d'éléments distincts de la vidéoprotection que nous allons déployer dans la ville, mais

complémentaires aussi, puisque nous veillons à ce que les zonages, quand c'est possible, non pas se superposent, mais se suivent. Monsieur Lagrib.

- M. Lagrib – Comme je l'avais indiqué lors de la réunion de la commission, je souhaiterais avoir les éléments chiffrés et d'étude que j'avais demandés. Je ne les ai pas reçus à ce jour.
- M. le Maire – Quels chiffres ? Quelle étude ?
- M. Ciszak – Les statistiques sont confidentielles. Nous n'avons pas le droit de les communiquer. Nous nous sommes renseignés auprès de la police nationale. Nous n'avons pas le droit de les communiquer. Ces éléments doivent rester au sein du groupe du pilotage, donc entre la police, la préfecture et la société, sachant que celle-ci n'a pas non accès aux chiffres, mais elle a accès aux zones.
- M. Lagrib – On ne peut pas avoir les grandes lignes ? L'étude qui a été menée par la Ville ?
- M. le Maire – Les chiffres de la délinquance sont communiqués chaque année normalement par le ministère de l'Intérieur et accessibles à tous. Faites-en la demande de votre côté. Nous n'avons que des chiffres que l'on nous communique, et effectivement, il y en a certains pour lesquels la confidentialité est demandée et notamment sur le travail fait notamment dans le cadre du service de prévention de la délinquance. Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à la majorité.
Oppositions : 6
Abstentions : 2
Adopté à la majorité.

2016 - 023 **Installation de la société Orange située dans l'enceinte du stade Avenue Patrick Guillot à Nevers. Convention d'occupation temporaire du domaine public**
Adopté à l'unanimité.

2016 - 024 **Site de la Jonction. Régularisation des occupations du domaine public fluvial. Conventions Voies Navigables de France / Ville de Nevers**

- M. le Maire – Nous enchaînons avec le site de la Jonction et la régularisation des occupations du domaine public fluvial, avec les conventions entre Voies Navigables de France et la Ville de Nevers. Madame Frémont.
- Mme Frémont – Bonsoir. Voies Navigables de France, établissement public administratif du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a en charge l'exploitation, la maintenance, la modernisation et le développement de 6 700 kms de rivières et canaux navigables. L'établissement gère également environ 40 000 hectares de domaine public fluvial, près de 4 000 ouvrages d'art (écluses, pentes d'eau, barrages, etc.) et 2 500 bâtiments et maisons éclésières.

Dans le cadre de ses missions, Voies Navigables de France nous demande de régulariser la situation concernant l'utilisation par la Ville de plusieurs sites situés dans le quartier de la Jonction. Il s'agit de conclure les deux conventions suivantes :

- une convention de superposition d'affectations (CSA) pour la voie communale dite quai de la Jonction, les trottoirs et les parkings sur berge. Le site, propriété de l'Etat, géré par VNF, fait partie du domaine public fluvial. L'entretien et la responsabilité en sont assurés par la commune de Nevers. Le site est actuellement utilisé sans titre d'occupation. La convention proposée, d'une durée maximale de 18 ans, est prévue à titre gratuit. La résiliation est possible à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sous réserve de préavis et sans indemnité.

- une convention d'occupation temporaire (COT) pour l'emplacement de l'ancienne piscine dite de la Jonction, cadastré BS n°245 et 246, appartenant au domaine public fluvial, et sans titre depuis décembre 1999. Prévue pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2016, cette COT doit permettre d'envisager la remise à l'état primitif des friches de l'ancienne piscine ou bien de préciser un projet d'aménagement et de proposer un acte juridique adapté.

Les bâtiments ancrés dans la digue de Loire, pour lesquels il existe une convention avec la DDT ne sont pas concernés. La redevance annuelle, indexée sur le coût de la construction, s'élève à 886,08 €.

En conséquence, je vous propose d'approuver les deux conventions jointes et leurs annexes et de d'autoriser le Maire à les signer. L'avis de la commission 3 a été favorable.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ? Nathalie Charvy.

Mme Charvy–

Il est à noter que la convention concernant le site de l'ex piscine de la Jonction laisse deux ans seulement à la Ville pour, soit remettre l'ouvrage dans son état primitif, soit proposer un projet d'aménagement assorti d'un acte juridique adapté. Il faut donc aller très vite, d'autant plus vite que cette délibération technique est à mettre en relation avec la décision modificative qui prévoit des crédits pour la réalisation d'une étude relative à une aire de camping-cars dont la finalité n'est pas précisée.

J'ai interrogé Monsieur Morel à ce sujet lors de la commission 1 et il m'a dit qu'il était plus sage d'attendre des précisions avant de prendre la moindre décision. Je pose la question. « Qu'est-ce que cela veut dire ? ».

Nous avons été consternés, je l'ai dit à plusieurs reprises, d'apprendre la possible reconversion du site en aire de camping-cars, autrement dit la transformation d'un site touristique et semi-naturel en espace fonctionnel. Envisager en effet d'encadrer la Loire par deux zones de stationnement, une première Quai de Mantoue, payante, ce qui a entériné pour un moment sa fonction de parking, alors qu'il y avait sans doute mieux à faire, et une seconde sur l'autre rive, dédiée aux camping-cars, alors même que le mot d'ordre de la dernière campagne municipale était de redonner du lustre au fleuve royal, est dommageable.

Il est difficile de constater que le site de la Jonction, jadis piscine estivale, emblématique de Nevers, s'apprête à devenir, en l'espace d'une dizaine d'années seulement, un vulgaire parking. Ce projet, banal et conformiste, s'inscrit en rupture

totale avec l'histoire de la ville, la singularité et la nature exceptionnelle du lieu. Je le redirai à chaque fois que je le pourrai.

Je mettrais en perspective un autre projet dont j'ai pris connaissance dans la presse locale avec grand intérêt. Il s'agit du bien nommé Port de la Jonction de Decize dont on dit qu'il est un projet exemplaire et rentable. L'aménagement du Port de la Jonction à Decize est une vraie réussite, autant par la qualité de la réalisation que par sa rentabilité. En comparaison, le Port de la Jonction de Nevers fait bien triste figure. Je crois qu'on peut vraiment avoir plus d'ambition pour cette ville.

M. le Maire – Delphine Fleury.

Mme Fleury – Dans la continuité des propos de Nathalie Charvy, ma question est : « Avez-vous un projet particulier, par rapport à ce site ? ». On nous demande d'approuver des conventions, qui sont des reconductions de conventions sur des aspects assez techniques et habituels. La question est donc : « Avez-vous un projet ? » Si oui, lequel ? S'il n'y a pas de projet pour l'instant, je comprends que la remise en état primitive du site signifierait que l'on ouvrirait l'écluse entre le canal et la Loire, car il y avait une écluse à cet endroit-là. C'est bien cela ? Donc, deux questions, en fait.

M. le Maire – Bien sûr que nous avons un projet. Nathalie Charvy vient de l'aborder. Il peut y avoir d'autres pistes aussi.

Vous abordez le quai de Mantoue. Je ne vais pas y revenir ce soir. Vous savez que nous travaillons sur une requalification complète de cette façade sur la Loire, qui inclura la réhabilitation de toute cette voie également. Le cahier des charges est en cours de finalisation. C'est en lien avec les projets qui sont parus dans la presse, menés par deux architectes. Nous allons lancer quelque chose d'envergure, pour une rénovation et une utilisation du fleuve et de ses abords d'une façon très différente de celle qu'ont connue les Neversois pendant malheureusement des décennies.

Vous évoquez – alors, c'est assez curieux – un lieu naturel pour l'ancienne piscine de la Jonction. Il est tout sauf naturel ; les abords sont naturels. Mais le site lui-même ! L'état dans lequel il a été laissé ! J'invite les Neversois à aller le voir. Je pense que tout le monde le connaît et se désespère de voir l'état de ce site, qui a été fermé de façon très brutale, de façon très abrupte. Vous l'aviez dénoncé en son temps, Madame Charvy ; moi aussi. Je l'ai regretté, comme la plupart des Neversois. Et pour en faire quoi derrière ? Un lieu occupé, que nous essayons de protéger, mais qui est constamment dégradé et puis qui ne ressemble plus à rien, si ce n'est à désespérer ceux qui passent à côté. Nous avons donc décidé effectivement de travailler sur sa requalification. Et puis nous intéresser aux habitants de La Jonction qui, ainsi qu'ils le disent, souhaitent être reconnus comme des Neversois, et qui ne se sentent pas vraiment ainsi, vu le peu de considération qu'on leur a apportée. Je balaie un peu, mais cela va passer par un déménagement, comme je m'y étais engagé, de l'avenue du Stand par les gens du voyage. Cela va passer par une rénovation, dès cette année, de la berge côté La Marine qui mérite beaucoup mieux dans son environnement et j'en profite pour faire passer le message en m'adressant à Delphine Fleury. Je compte sur le

Département, et j'ai l'engagement du Président, de démolir au plus vite cette verrue, qui est ce vieux hangar à sel qui pollue esthétiquement ce site, en plus de l'état de l'ancienne piscine. Si nous voulons présenter autre chose, par respect pour ceux qui habitent le site ou qui s'y rendent, il faut avancer. Nous allons donc déjà réaménager ces abords.

En ce qui concerne la faisabilité, comme vous avez vu, il y a deux conventions ; l'une qui concerne davantage la partie que je viens d'évoquer et l'autre qui concerne l'ancienne piscine. Ce sont des conventions reconductibles. Et il est clair que nous allons développer un projet, car, comme vous l'avez souligné, si nous n'en développons pas, nous devons rendre les lieux en l'état, avec aussi la remise en ordre de l'ancienne écluse qui finalisait, à l'époque, ce qui était un canal, dans lequel les Neversois se baignaient.

Le premier projet sur lequel nous avons décidé de réfléchir n'est pas, Madame Charvy, « *un vulgaire parking* », mais pourrait être – je le dis au conditionnel – une aire d'accueil de camping-cars, qui représente une économie importante ; et on en parlait tout à l'heure sur d'autres aspects, il ne faut rien négliger. Le tourisme, vous le savez, est une des données importantes pour notre territoire et le marché du camping-car se développe. L'idée n'est donc pas de mettre sur un moche parking de moches véhicules ; l'idée, c'est de présenter, comme cela peut se voir, et je vous invite à le faire, dans d'autres endroits, un lieu agréable, capable de pouvoir intéresser ces propriétaires de véhicules. Le lieu est soumis, vous le savez, aux contraintes des zones inondables. Donc, en général, il y a peu de camping-cars ici l'hiver. C'est aussi à prendre en compte. C'est un lieu qui pourrait être aménagé, mais sans doute très peu utilisé lors des périodes inondables et que nous pourrions facilement gérer, voire fermer. Et en même temps, l'idée est de faire quelque chose d'agréable pour ceux qui l'occupent. Les camping-caristes ne veulent pas être sur un parking, à part quand ils font leur trajet sur l'autoroute ; autrement, ils souhaitent un lieu d'accueil qui soit agréable. Et puis également agréable à la vue, à la vue des riverains, à la vue des touristes, à la vue des promeneurs. Vous avez fait un raccourci très réducteur. L'étude de faisabilité est un peu le juge de paix. J'attends son retour.

On nous demandait une déconstruction totale du site, ce qui est énorme, énorme en coût pour la municipalité. La seule chose à laquelle nous ne pourrions pas échapper est le coût de démolition des vestiaires, qui auraient sans doute pu être démolis depuis longtemps ; cela donnerait une zone un peu moins gênante à la vue. Pour les vestiaires, on ne peut plus avoir de construction qui repose sur une digue. Et puis, vous le savez, nous allons devoir aussi nous engager à la rénovation des digues rive gauche, qui vont entraîner une dépense de 2 M€ à l'occasion pour l'Agglomération. Cela n'était pas prévu antérieurement ; c'est la première fois que les intercommunalités vont y contribuer, mais il en va de la sécurité des habitants du territoire. Cela veut dire, pour en revenir au sujet qui nous préoccupe, que nous allons entamer le plus tôt possible la déconstruction des anciens vestiaires qui sont sur la digue.

En ce qui concerne les bassins, si on pouvait s'épargner une déconstruction totale, la Ville économiserait un certain nombre de centaines de milliers d'euros qui seraient, vous me l'accorderez, dépensés un peu pour rien. Nous sommes en train

de regarder si, avec une déconstruction limitée, la zone pourrait supporter un certain nombre de véhicules et d'aménagements – mais je le redis, et je m'y engage, si c'était vraiment ce projet, ce serait non pas un parking, mais une aire véritablement consacrée en cela, en continuité avec le camping, qui fonctionne plutôt bien, en continuité avec le Port de la Jonction. Et j'entends bien, moi aussi, j'aurais bien aimé un port comme Decize, qui est plutôt réussi, j'en conviens. Mais, en même temps, le port va subir une rénovation dès cette année, prise en compte par l'Agglomération. La capitainerie va être refaite. Un quai d'hivernage va être mis en place et un quai supplémentaire va être aménagé. Vous voyez que le port devrait subir aussi une amélioration. L'idée est peut-être, pourquoi pas, à terme, d'arriver à une gestion unique pour les trois sites : le camping, l'aire de camping-cars et le port de la Jonction, ce qui pourrait aussi permettre une certaine mutualisation d'équipements, et donc d'économie.

Ce qui va déterminer le fait de poursuivre sur ce projet sera donc le retour de cette étude de faisabilité, pour voir s'il est possible d'aménager le plus agréablement possible la zone, tant pour ceux qui l'occuperont que pour ceux qui la regarderont.

Si cela n'était pas possible, il y aurait d'autres projets derrière et Anne Wozniak réfléchit à quelques-uns et m'en a soumis quelques autres il n'y a pas longtemps. Donc, je vous rassure, et je souhaite le plus tôt possible – là, je pense pouvoir m'exprimer au nom de l'ensemble des Neversois – pouvoir offrir autre chose que ce qui est offert à la vue depuis des années sur le site de cette ancienne piscine de La Jonction. Delphine Fleury.

- Mme Fleury – Excusez-moi, en tant qu'habitante de la Jonction, cela m'intéresse aussi. Pour bien comprendre, vous allez démolir les vestiaires de l'ancienne piscine de la Jonction, et dans le même temps, il y a une étude de faisabilité pour l'implantation de cette aire de camping-cars version paysagée, etc. ? Et à quel moment saurez-vous que l'aire de camping-cars serait réalisable, par l'étude de faisabilité qui vous sera remise ?
- M. le Maire – J'espère dans les mois qui viennent.
- Mme Fleury – D'accord.
- M. le Maire - D'autres interventions ? Nous allons voter sur ces conventions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? On ne se prononce pas sur l'aire de camping-cars. Je ne veux pas changer votre vote, mais on se prononce sur l'occupation de la zone, et c'est indispensable pour la Ville de Nevers, quel que soit le projet derrière.
- Mme Charvy – Principe de précaution.
- M. le Maire – Principe de précaution ? Là-dessus, je ne vois pas bien. Mais je ne veux pas influencer votre vote, et de toute façon, je n'y parviendrais pas. C'est adopté à la majorité. Merci.
Opposition : 0
Abstentions : 7
Adopté à la majorité.

2016-025 **Quai de Médine. Convention de superposition d'affectation entre l'Etat (Direction départementale des territoires de la Nièvre) et la Ville de Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2016-026 **Jardins en partage. Convention type de mise à disposition et Charte du Jardinier**

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n°026, sur les jardins en partage, avec la convention type de mise à disposition et la Charte dite du Jardinier. Je passe la parole à Madame Franel.

Mme Franel – Depuis plusieurs années, la Ville de Nevers met à disposition, dans différents quartiers de la ville, des terrains à usage de « Jardins » : Jardins en Partage, Jardins partagés, Jardins familiaux, répartis comme suit actuellement :

- Baratte Courlis : 21 parcelles de 108 m² ;
- Grande Pâturage : 18 parcelles d'environ 87 m².

D'autres parcelles sont en préparation pour une extension future du dispositif.

La gestion de ces jardins avait été confiée à différentes associations, via des conventions bi ou tripartites aujourd'hui arrivées à leur terme. Aussi, la volonté de la municipalité d'étendre son offre de terrains jardinés pour les habitants nécessite une harmonisation du cadre des occupations actuelles et futures des parcelles mises à disposition par la Ville de Nevers.

Dans l'objectif d'uniformiser la gestion de l'ensemble des jardins disponibles sur la ville, une gestion municipale est prévue, pilotée par le Service de Proximité et de Cohésion Sociale et les mairies de proximité, en lien avec la Direction des Interventions Opérationnelles (Service Régie espaces verts), dès le début de la prochaine saison maraîchère (mars 2016).

Dans le même intérêt d'harmonisation, je vous propose :

- L'adoption d'un règlement unique (convention et Charte du Jardinier) précisant les conditions d'occupation des parcelles pour chacun des Neversois quel que soit le quartier où il réside ;
- L'application d'un tarif unique de 0,30 €/m²/an ;
- La généralisation et l'encadrement des modes de cultures écoresponsables sur l'ensemble de ces « jardins », en cohérence avec le projet municipal d'un territoire « zéro phyto » qui sont précisés dans la Charte du Jardinier.

Les associations œuvrant dans les quartiers concernés resteront associées, via des comités de pilotage des jardins (attribution et suivi) pour avis consultatif, et continueront de contribuer à la valorisation des projets collectifs (animations, événements... tout ce qui constitue le cœur de leurs actions auprès de la population).

En conséquence, je vous propose de valider la convention type pour la mise à disposition de parcelles aux jardiniers et la Charte du Jardinier figurant en annexe à la délibération, et d'autoriser le Maire à signer chaque convention d'attribution avec le jardinier retenu. L'avis de la commission 2 a été favorable.

- M. le Maire – Wilfried Séjeau.
- M. Séjeau – Oui, juste un mot. Je voulais saluer la très grande qualité de la Charte du Jardinier, avec des engagements extrêmement forts en termes de développement durable et de pratique éco responsables.
- M. le Maire – Merci beaucoup. Nous prenons et nous partageons. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Je suis content que le projet ait pu aboutir. Nous avons travaillé, à l'époque, sur ce projet-là. J'avais posé la question en commission. Sur les jardins solidaires, le rapprochement avec le RTES (Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire), auquel nous avons adhéré, suite à la suggestion que j'avais formulée, a-t-il été effectué ?
- Mme Franel – Bien sûr, nous allons continuer de travailler avec le RTES sur les jardins solidaires.
- M. le Maire – Très bien. Merci, Madame Franel, pour cette charte. Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoption à l'unanimité.
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2016-027 *Renouvellement d'équipements du terrain de football des Senets. Demande de subvention auprès de la FFF Fédération Française de Football*

- M. le Maire – Je vais passer la parole à Monsieur l'Adjoint aux Sports pour la délibération sur le renouvellement d'équipements du terrain de football des Senets, et une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football.
- M. Manse – Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Dans le cadre de l'Euro 2016 et dans une logique d'accompagnement et de structuration des clubs, la Fédération Française de Football a lancé un appel à projets dénommé "Horizon Bleu 2016" à destination du monde amateur. L'objectif de ce dispositif est de faire de l'UEFA Euro 2016 une véritable fête, tout en laissant un héritage durable au football français de demain.
- Cet appel à projets "Horizon Bleu 2016", qui n'est autre que le prolongement d'un dispositif proposé par la FFF depuis 2002, le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), bénéficie d'une enveloppe financière portant sur deux saisons (2014-2015 et 2015-2016). Cette enveloppe est à répartir selon plusieurs thématiques, dont celle concernant la sécurisation d'une installation (clôture, pare-ballons, mains courantes, abris de touche...).
- Dans le cadre de la rénovation de la plaine de jeux des Senets et afin de maintenir le terrain d'honneur de football au niveau 3, la Ville de Nevers a procédé notamment à l'acquisition de bancs de touches, de filets pare-ballon et de buts en acier pour un montant de 12 368,52 € TTC.
- Considérant que la Fédération Française de Football peut apporter son aide jusqu'à 50 % du coût d'un projet plafonné à 5 000 €, Monsieur le Maire vous

propose de l'autoriser à solliciter auprès de la FFF le versement de cette subvention et à signer tout document correspondant.

Je voulais mettre en exergue cette délibération dans la mesure où ce projet, lancé par les différentes fédérations, existe depuis 2002. Or, à ma connaissance, c'est la première fois qu'il est demandé une aide à la Fédération Française de Football. Je voulais souligner ce point. Ce n'est pas tout à fait la moitié du projet, mais nous aurons tout de même une somme certaine. L'avis de la commission 3 a été favorable.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-028 **Salle intercommunale d'escrime. Conventions de mise à disposition Communauté d'agglomération de Nevers /Ville de Nevers, et Ville de Nevers/cercle Nevers-Escrime**
Adopté à l'unanimité.

2016-029 **Temps périscolaire. Année 2016. Mise à disposition d'animateurs. Conventions et attribution de subventions**
Adopté à l'unanimité.

2016-030 **Formation professionnelle. Bac professionnel hygiène propreté stérilisation. Contrat de partenariat Ville de Nevers /lycée Jean-Rostand**
Adopté à l'unanimité.

2016-031 **Programme Erasmus + Jeunesse et sports. Service volontaire européen. Échange de jeunes.**

M. le Maire – Je cède la parole à Oscar Dos Reis pour le programme Erasmus + Jeunesse et sports, et le SVE, service volontaire européen, avec l'échange de jeunes. Monsieur Dos Reis, vous avez la parole...

M. Dos Reis – Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Les projets proposés ici entrent dans le cadre du grand programme européen Erasmus + mis en place pour la période 2014/2020. Ce programme se compose de deux grands secteurs : celui de l'éducation formelle, c'est-à-dire qui se déroule notamment dans le cadre scolaire et universitaire et celui de l'éducation non formelle et du suivi des publics fragiles. Pour ce dernier secteur, les actions se déclinent en cinq axes : les échanges de jeunes, le Service Volontaire Européen (SVE), la mobilité des acteurs de jeunesse, les partenariats stratégiques, la participation et le dialogue structuré. Le programme Erasmus+ Jeunesse et Sports s'adresse aux jeunes âgés de 13 à 30 ans, mais également aux associations, aux collectivités locales et tout organisme œuvrant dans le domaine de la jeunesse.

En 2016, nous souhaitons poursuivre notre action en matière de Service Volontaire Européen en accueillant 3 jeunes pour des périodes de 10 à 12 mois. Nos projets d'accueil sont dédiés à la mobilité internationale, à l'animation périscolaire et à la communication. Nous informons et accompagnons par ailleurs les jeunes Nivernais désireux d'effectuer un SVE. Nous envisageons également de nous impliquer dans les échanges de jeunes, en répondant à une proposition d'une

organisation basée à Vinnytsia, en Ukraine. Un échange de jeunes au sens du programme Erasmus+, c'est une occasion pour des jeunes de différents pays de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître, une série d'activités autour d'un thème d'intérêt commun, avec une préparation par eux-mêmes en amont de l'échange. L'échange doit répondre aux objectifs de promotion des valeurs européennes de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de respect des Droits humains ; il doit se construire avec des partenaires et les jeunes.

Nous serions, dans le cadre du projet intitulé « Imaginarium », en charge de la coordination et de l'envoi. L'échange, d'une durée de 2 semaines, est destiné à des jeunes de 3 pays – Ukraine, Italie, France – âgés de 18 à 30 ans. Il est prévu pour 21 personnes (7 par pays dont les encadrants). Durant le séjour, les jeunes participants conduiront une réflexion sur les questions brûlantes d'aujourd'hui. Ils exprimeront notamment leurs préoccupations en matière de problèmes sociaux, chômage, exclusions sociales, égalité des sexes, etc., et proposeront leurs solutions au travers des arts du spectacle (théâtre, flash-mobs, installations « street-art », vidéo...).

Nous souhaitons composer un groupe de jeunes en respectant un équilibre garçons filles et en permettant à des jeunes « avec moins d'opportunités » de participer. La communication auprès des jeunes se fera via les lieux que ceux-ci fréquentent - établissements d'enseignement et de formation, associations – et via les supports de communication municipaux. La sélection se fera essentiellement sur la base d'une lettre de motivation ; la capacité à communiquer dans une des langues étrangères « utiles au projet » (anglais, italien, russe ou ukrainien) pourra aussi être un critère.

Le projet ne sera mis en œuvre que si le dossier est approuvé par l'agence française Erasmus+ et donc subventionné. Le coût du voyage n'étant pas intégralement pris en charge par la subvention européenne, une participation aux frais de transport pourra être demandée à chaque jeune. Le séjour est lui entièrement financé par la subvention européenne et l'organisation d'accueil.

En conséquence, je vous propose :

- d'autoriser le Maire à formuler les nouvelles demandes de subventions auprès de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport afin d'accueillir trois volontaires en 2016 ;
- de poursuivre la mise à disposition de nos jeunes volontaires de l'appartement situé 11 quai de Médine, meublé et équipé ;
- de verser à chaque volontaire accueilli, en plus de l'indemnité dite d'argent de poche dont le montant est fixé par l'Union européenne, une indemnité mensuelle de 315 € pour leurs frais de nourriture ;
- d'autoriser le Maire à formuler la demande de subvention concernant le projet d'échange de jeunes en Ukraine auprès de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport et de redistribuer les sommes prévues à la structure d'accueil afin de contribuer à la réalisation de l'échange ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent pour l'accueil et l'envoi de jeunes volontaires, ainsi que pour l'échange de jeunes. Les crédits correspondants

sont inscrits au Budget 2016, opération n °459, antenne 459A01. L'avis de la commission 2 a été favorable.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions sur ces échanges européens entre jeunes ? Ce qui me paraît important dans les temps que nous connaissons. S'il n'y en a pas, je vais vous proposer de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-032

Association œuvrant contre l'exclusion et en faveur de l'insertion. Attribution d'une subvention à l'association Interstice

M. le Maire –

Nous enchaînons avec les délibérations portant sur le soutien aux associations. Nous abordons la délibération n°032 concernant une subvention à l'association Interstice, qui œuvre dans le domaine de la prévention spécialisée. Association loi 1901, elle propose, dans une démarche de proximité et de médiation, une activité de prévention spécialisée sur le territoire de la commune de Nevers, en particulier dans les quartiers des Courlis, de la Baratte et des Bords de Loire. Elle envisage d'étendre son action sur l'ensemble des secteurs relevant des quartiers Politique de la Ville.

L'activité d'Interstice s'organise autour de 4 modalités d'intervention :

- La présence sociale (travail de rue, permanences, accueil au local) ;
- L'accompagnement social et éducatif (entretiens individuels, démarches au local ou à l'extérieur) ;
- Les activités auprès de groupes de jeunes ou de parents ;
- Les actions collectives de quartier (projets avec les structures).

Interstice s'emploie à soutenir des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et des familles qui, à un moment de leur existence, sont en risque de se trouver en situation familiale ou sociale difficile, voire parfois en risques de marginalisation, d'exclusion ou en danger. Elle travaille sur les principes de la libre adhésion, de l'absence de mandat nominatif, du respect de l'anonymat et de la non-institutionnalisation.

Elle bénéficie de financements du conseil départemental de la Nièvre et de l'Etat dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), qui d'ailleurs financera une partie de la vidéoprotection à Nevers, jusqu'à 40 %.

Ainsi, afin de poursuivre le travail engagé sur les territoires les plus fragiles de notre commune et de soutenir l'action des éducateurs auprès des personnes en difficulté par un accompagnement humain de qualité, je vous propose de bien vouloir décider, pour l'année 2016, le versement à l'association Interstice d'une subvention d'un montant de 65 000 €.

Y a-t-il des questions par rapport à cette délibération ? Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Elle est adoptée à l'unanimité.

Opposition : 0

Conseil municipal de Nevers –23 février 2016

Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2016-033 Associations culturelles. Attribution de subventions

M. le Maire – Nous allons enchaîner avec la délibération n°033. Je vais céder la parole à Madame l'Adjointe à la Culture et au Patrimoine, concernant les associations culturelles et les attributions de subventions subséquentes.

Mme Lorans – Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je vous propose de répartir comme suit une partie des aides que la commune apporte aux porteurs de projets culturels en 2016 et de nous autoriser à signer les conventions de versement des subventions pour celles dont les montants sont supérieurs à 7 500 €.

Dans les tableaux qui suivent, à la demande de la commission, nous avons indiqué le montant de la subvention attribuée en 2015, celle sollicitée pour 2016 et la proposition que nous faisons ce soir.

Théâtre

Association	Projets 2016	Subvention attribuée en 2015	Subvention sollicitée pour 2016	Subvention proposée pour 2016
Théâtre du Temps Pluriel	Ateliers d'écriture « Semons les Mots », et « Récoltons les Mots »	8 000 €	10 000 €	10 000 €
Théâtre du Temps Pluriel	Actions de promotion de la poésie dans le cadre de l'événement national «le Printemps des Poètes »	0 € (pas de projet en 2015)	1 500 €	1 500 €

Musique

Associations	Projets 2016	Subvention attribuée en 2015	Subvention sollicitée pour 2016	Subvention proposée pour 2016
Ménestrels Nivernais	Animation de concerts au Musée de la Faïence	0 €	2 000 €	500 €

Cinéma - Audiovisuel

Associations	Projets 2016	Subvention attribuée en 2015	Subvention sollicitée pour 2016	Subvention proposée pour 2016
ACNE	Proposition et programmation de films d'art et d'essai	1 805 €	5 000 €	1 800 €
Ciné Photo Club Nivernais	Promotion et pratique de la photographie. Expositions	1 800 €	4 000 €	2 500 €

Arts plastiques

Associations	Projets 2016	Subvention attribuée en 2015	Subvention sollicitée pour 2016	Subvention proposée pour 2016
ARKO	Expositions mensuelles, ateliers, organisation du marathon photo	2 700 €	3 500 €	2 700 €

Littérature

Associations	Projets 2016	Subvention attribuée en 2015	Subvention sollicitée pour 2016	Subvention proposée pour 2016
Salon des Dames	Organisation du Salon des Dames 2016. Conférences et débats	5000 €	9 000 €	5 000 €
Tandem	Organisation de trois événements : sieste acoustique, rencontre-lecture, création et coproduction d'un spectacle « l'affaire Calas »	41 000 €	15 120 €	14 760 €

Patrimoine – Sociétés savantes

Associations	Projets 2016	Subvention attribuée en 2015	Subvention sollicitée pour 2016	Subvention proposée pour 2016
Amis du Musée Frédéric Blandin	Aide au rayonnement des collections et contribution aux acquisitions	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Société académique du Nivernais	Publication de mémoires, conférences, recherche et histoire locale, rédaction de fiches patrimoine	903 €	1 000 €	900 €
Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts	Accueil du public au Musée de la Porte du Croux, conférences, publication de bulletins	950 €	950 €	950 €

Les crédits correspondants d'un montant de 43 610 € sont inscrits au budget 2016, Nature 6574 – opération 374. La commission 3 a émis un avis favorable.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Charvy.

Mme Charvy –

Un propos général, si vous le voulez bien, avant d'en venir plus particulièrement aux subventions aux associations culturelles. Quand il s'est agi de voter le budget, nous avons dit que l'Etat baissait ses dotations, et que dans le même temps, vous baissiez les impôts. Voilà Nevers dans une situation financière extrêmement contrainte. Quelles conséquences, nous demandions-nous alors ? Des mesures d'économie dont l'impact ne serait pas anodin et dont la faisabilité elle-même pouvait être interrogée.

Le budget 2016 ampute le budget des associations de 388 000 €, mettant en péril, je le dis, l'existence même du tissu associatif à Nevers. Or, toute dépense résulte d'un choix politique. Et non, on ne peut pas dire qu'il s'agit de la contrainte imposée par la seule baisse des dotations. On notera avec intérêt la dépense énorme de 468 000 € pour la mise en place de la vidéosurveillance dans les quartiers, pour une efficacité qui n'existe pas. Je vous rappelle que la Grande Bretagne, par exemple, qui possède 1 million de caméras sur son territoire, non seulement n'a pas réussi à endiguer la violence, mais en plus cette dernière progresse.

Déjà victimes d'une baisse de 8 % sur le budget 2015, les associations culturelles, sportives sont sacrifiées. Les associations culturelles se retrouvent sans aucun financement et les clubs sportifs voient leur budget de fonctionnement diminué de 52 %, passant de 255 000 € à 121 000 €. Soyons réalistes, certains clubs ne pourront pas survivre à une telle saignée. Comment vont faire, par exemple, les

associations sportives pour emmener des jeunes en déplacement lors des compétitions dans d'autres villes ?

Je pose la question. Quel message envoie-t-on aux associations ? Le rôle, la mission des associations sportives et culturelles sont essentiels dans une période de crise du politique liée à celle de l'économie. Elles n'ont jamais été aussi nécessaires à la cohésion sociale et dans leur rôle d'éducation par rapport aux jeunes. Elles luttent sans doute plus efficacement contre le désœuvrement des jeunes que des caméras, en particulier dans une ville comme Nevers, qui se paupérise. Comment entendre que l'effort demandé au tissu associatif ne remet pas en cause votre volonté politique d'accompagner et de soutenir la vie associative ? C'est en outre décourager les bénévoles qui œuvrent au quotidien dans tous les secteurs de la vie locale. Les associations permettent également aux seniors de s'investir et d'avoir une vie collective. En baissant les subventions, on met à mal le Vivre ensemble.

Pour ce qui concerne les subventions culturelles, dans la continuité de la délibération votée en décembre, les subventions culturelles sont globalement maintenues, voire augmentées pour certaines, à l'exception du festival Tandem. Le taux de couverture de ce qui est accordé par rapport à ce qui est sollicité affiche un ratio de 80 % éclairant *a priori* un choix politique privilégiant la culture au détriment du sport, si, et seulement si, aucune des associations culturelles n'avait été à ce stade oubliée ou si les subventions à venir s'affichaient sur une ligne identique. Or, des associations culturelles ont été oubliées. J'en cite quelques-unes. Acroballe Circus, Aprem, Bar des Sciences, Compagnie du Bateleur, et Artissimôme. Oublis volontaires, recouvrant donc des choix traduisant, me semble-t-il, une sélectivité à laquelle il n'avait pas été procédé dans le domaine sportif.

Je voudrais prendre l'exemple d'Artissimôme, que je connais bien. Cet atelier d'éveil artistique existe depuis 20 ans. Il a notamment favorisé la mixité sociale et il offre aux enfants 35 mercredis par an une rencontre avec les arts plastiques. Pour la musique et le théâtre, il y a le Conservatoire, mais pour les arts plastiques, il n'y a rien d'autre qu'Artissimôme. Passer de 10 000 € de subvention à zéro, c'est mettre une association dans une situation intenable et l'obliger, me semble-t-il, à mettre la clé sous la porte. C'était une école et quand on ferme une école, c'est un immense gâchis. En tout état de cause, la lecture de l'orientation présidant à l'attribution des subventions culturelles demande clarification.

M. le Maire – Véronique Lorans.

Mme Lorans – Merci déjà de souligner que les subventions aux associations culturelles ont pu globalement être maintenues, ce qui est déjà une exception de la Ville de Nevers par rapport au choix de beaucoup d'autres Villes. Dans un contexte budgétaire particulièrement difficile, il s'agissait d'une prouesse.

Concernant les associations qui ont été, non pas oubliées, puisque tout a été étudié, arbitré, discuté, ce que vous appelez des oublis sont des choix qui...

Mme Charvy – Excusez-moi. « Volontaires ».

Mme Lorans ...résultent de choix de cohérence et de justice en accord avec une politique que nous avons définie. Vous citez particulièrement Artissimôme, mais nous pourrions approfondir le cas de toutes les associations que vous citez. Je ne vois pas pourquoi on le ferait plus particulièrement pour Artissimôme.

Mme Charvy – Je connais particulièrement Artissimôme.

Mme Lorans – D'accord. Je vais vous répondre sur Artissimôme. Artissimôme effectivement est une école. Elle perçoit des rémunérations pour les cours qu'elle donne et elle vend des prestations, à la Ville, au GIP-DSU, et peut-être à d'autres. Nous avons fait le choix de soutenir des projets associatifs quand l'association ne vivait que de son projet associatif sans vendre de prestations par ailleurs ; ou alors quand, vendant des prestations par ailleurs, elle développait un projet particulier, ponctuel ou pas, mais particulier. Ce n'est pas le cas d'Artissimôme. Nous avons eu cette discussion avec l'association. Nous avons rencontré la directrice d'Artissimôme à plusieurs reprises. Cette structure est exactement dans le même cas que des écoles de danse par exemple, qui ne sont pas financées et aussi exactement dans le même cas qu'Acroballe Circus, que vous avez citée. Ces structures à la fois vendent des prestations, font payer des cours à leurs élèves – ce qui est tout à fait normal –, ont très peu de bénévoles (ce sont des intervenants qui sont rémunérés. Vous parliez tout à l'heure du soutien au bénévolat ; ici, ce n'est pas le cas). Elles bénéficient par ailleurs de mises à disposition à titre gratuit de locaux dont la valorisation a un certain coût pour les contribuables. Enfin, je ne pense pas qu'Artissimôme soit particulièrement mise en difficulté. Artissimôme a été prévenue ; des discussions ont eu lieu. Elle ne sera pas mise en difficulté cette année, car nous avons bien étudié les dossiers et la situation financière des associations, avant de prendre ces décisions. Or, Artissimôme dispose de 30 000 € de côté, ce qui représente plusieurs années, mois en tout cas, voire années de fonctionnement, sans subvention de la Ville.

M. le Maire – Delphine Fleury.

Mme Fleury – J'ai quelques questions. Vous nous expliquez, Madame l'Adjointe, les choix qui ont prévalu, notamment par rapport à Artissimôme. Nous parlons de celle-ci, mais il y a effectivement bien d'autres associations. Nous avons eu communication d'un tableau avec la répartition des subventions qui avaient été accordées les années antérieures, ce qui avait été demandé et ce qui a été proposé pour cette année. Or, ce document comprend deux colonnes en plus par rapport au document qui nous a été remis pour le conseil. Elles portent sur les observations et les décisions du bureau municipal. J'avais quelques questions par rapport à ces observations. Notamment par rapport à l'Association Culturelle Notre Dame, qui organise des rencontres philosophiques qui s'intitulent « Des Lumières pour l'Europe ». 300 € ont été demandés pour 2016. Il est noté en observations que c'est une association « non conforme » et qu'il y a une mise à disposition de l'auditorium. Je souhaiterais savoir ce qu'est une association non conforme. C'est la première question.

Ensuite, par rapport aux arguments que vous avez développés pour justifier le fait qu'Artissimôme ne pouvait pas percevoir de subventions, vous dites qu'Artissimôme vend des prestations. Mais c'est le cas d'autres associations qui néanmoins bénéficient de subventions. Par exemple, l'association Alarue vend des

prestations. Vous avez dit pour Artissimôme qu'ils vendaient des prestations au GIP-DSU. C'est le cas pour Alarue ; or, ils ont obtenu pourtant des subventions pour cette année. C'est le cas aussi de Sceni Qua Non, par exemple, qui est une autre association, que je connais bien et qui aussi vend des prestations et émarge au GIP-DSU ; elle n'émarge peut-être plus, mais elle l'a fait pendant longtemps. C'est le cas du Théâtre du Temps Pluriel aussi ; or, ils perçoivent des subventions. Je ne remets pas en cause le fait que ces associations-là perçoivent des subventions malgré le fait qu'elles vendent des prestations, mais comme vous avez justifié pour Artissimôme que le fait de vendre des prestations était ce qui motivait l'absence de subventions, j'aurais souhaité avoir quelques éclaircissements sur ce point.

Une autre question, quant au tableau comportant des observations, on remarque que, pour le Théâtre du Temps Pluriel, pour le Printemps des Poètes, 1 500 € sont demandés, 1 500 € ont été validés – là aussi, tant mieux. Or, il est indiqué dans la colonne observation « *Commande de VL pour printemps des Poètes* ». Qui est VL ?

Mme Lorans – C'est moi. Je vais répondre point par point. Si vous avez bien écouté jusqu'au bout ce que j'ai dit par rapport aux prestations, le choix est de financer prioritairement les associations qui ont un projet et qui ne vivent pas que de prestations. Si ces associations qui vivent de prestations présentent un projet ponctuel, ou qui se répète, mais un projet en dehors de son fonctionnement associatif, elles sont éligibles.

Mme Fleury Un projet en dehors de son projet associatif ?

M. le Maire – C'est ce qui a été dit tout à l'heure. Pardonnez-moi. Madame l'Adjointe à la Culture a dit tout à l'heure qu'effectivement....

Il faut faire des choix. Je partage tout à fait que c'est un choix politique, mais le choix politique, le premier qui l'a fait, c'est le gouvernement actuel, que vous soutenez, qui a décidé d'impacter très fortement les communes. Donc, il y a des conséquences. On ne peut pas, avec moins, donner plus, ou autant ; ce n'est pas possible. Ou alors si vous avez la formule mathématique, je suis preneur. Impossible.

Mme Fleury – Mais cela implique de faire des choix.

M. le Maire – Oui, il faut faire des choix. Mais c'est impossible. Je vous rappellerais quelques souvenirs, car vous avez largement baissé quelques subventions associatives, alors que vous n'étiez pas impactés comme nous le sommes par la baisse des dotations. Voilà. C'est un choix. Vous l'aviez fait, alors que vous n'y étiez pas contraints. Nous, nous sommes tenus de faire énormément d'économies, dans un contexte de subventions associatives qui dépassaient très largement ce qui était concevable pour une ville comme Nevers. Alors, effectivement, nous avons mis fin à de mauvaises habitudes.

Madame l'Adjointe à la Culture a indiqué que nous avons priorisé les structures qui effectivement n'avaient pas de rentrées provenant de la vente de prestations,

et que nous retenions parfois des structures qui, proposant des prestations, présentaient aussi un projet dans la ligne culturelle définie par l'équipe majoritaire municipale. Voilà en résumé ce qu'elle avait dit. Je vous redonne la parole, Madame Lorans.

Mme Lorans – Merci, Monsieur le Maire. Par ailleurs, vous évoquiez le Printemps des Poètes. Je suis un peu étonnée du tableau que vous avez eu, parce que le tableau qui vous était destiné ne comportait normalement pas d'observations. Ce que vous évoquez est un document interne au bureau municipal.

Mme Fleury – C'est celui qui nous a été remis pour la commission.

M. Séjeau – Nous l'avons reçu par mail.

Mme Lorans – Je suis désolée, j'ai piloté cela à 10 000 kilomètres de distance. Il y a peut-être eu une erreur dans la transmission qui vous a été faite. D'où effectivement le fait que l'on mette « VL » de façon cavalière. Vous ne pouviez pas savoir que c'était moi.

L'explication de cela est que j'ai rencontré plusieurs associations qui s'occupent de poésie, parce que nous souhaitons mettre en place une action – ce qui n'a jamais été fait à ma connaissance à Nevers – dans le cadre du Printemps des Poètes. Le Manège du Cochon Seul a été sollicité. Com Ca et Autrement a été sollicitée, et le Théâtre du Temps Pluriel a été sollicité. Donc, il ne s'agit pas vraiment d'une commande. Vous voyez bien que c'est un commentaire fait, comme ça, en interne. C'est une proposition qui a été faite aux associations qui s'occupent de poésie. Le Théâtre du Temps Pluriel a déposé un projet et c'est le seul à l'avoir fait. C'est pour cela qu'il a été retenu.

J'ai peut-être oublié un point que vous aviez soulevé ?

Mme Fleury – C'était juste quelques éclaircissements par rapport aux choix qui avaient été faits, et la façon dont vous les justifiez.

Mme Lorans – On peut entrer dans le détail. Monsieur le Maire vous rappelait que vous aviez, à une certaine époque, baissé les subventions pour toutes les associations. Vous aviez fait le choix de les baisser de façon arithmétique : - 10 % pour tout le monde. Nous avons fait le choix de ne pas les baisser de façon arithmétique, mais d'essayer de trouver une cohérence et une ligne politique qui est ce qu'elle est, et que nous assumons totalement. Et, encore une fois, entre les prestations et les subventions, il est important de faire la différence et d'en tenir compte.

M. le Maire – Delphine Fleury.

Mme Fleury – Merci pour ces précisions, qui ne me convainquent pas tellement. Je rejoins les propos tenus par Nathalie Charvy tout à l'heure. On ne voit pas bien, quand même, la ligne directrice par rapport aux choix qui sont faits. Je continue de déplorer le fait que des baisses interviennent, et que des choix soient faits avec cette orientation-là.

Vous avez beau jeu de me redire chaque fois qu'il y a eu des choix faits antérieurement par une majorité à laquelle j'appartenais. Effectivement, des choix ont été faits à ce moment-là. Je ne pense pas qu'il nous appartienne, ici et maintenant, de reparler de ces choix-là. Nous ne sommes pas en train de débattre de ce qui a été fait ; nous ne sommes pas dans une campagne électorale ; nous sommes dans une instance qui s'appelle un conseil municipal et nous débattons, en l'occurrence, des propositions qui nous sont faites là et des délibérations qui nous sont soumises. Cela est une chose.

Par ailleurs, si vous voulez que nous débattions des choix qui sont faits – on peut le dire, puisque cela a été annoncé dans le *Journal du Centre* de ce jour, puisque nous avons hier une session du conseil départemental, autre instance dans laquelle je siège, ce que vous vous plaisez à rappeler quand il vous sied – le conseil départemental a décidé, malgré la baisse énorme que subissent les Départements, bien plus d'ailleurs que les communes, de la part de l'Etat, au niveau de ces prestations, de sanctuariser le budget de la culture. Vous voyez donc que l'on fait autant avec moins ; effectivement en faisant d'autres choix. On pourrait rappeler aussi cet élément-là.

Mme Lorans –

D'accord. On n'est pas en campagne électorale, mais on n'est pas non plus au conseil départemental. Je voulais juste souligner une différence de méthode dans l'attribution des subventions.

Je voudrais revenir juste sur la baisse de subvention pour Tandem, car vous l'avez évoquée tout à l'heure. Je voulais vous l'expliquer. Tandem a eu lieu l'année dernière en décembre, alors que l'année précédente, Tandem s'était tenu en février, pour des raisons d'organisation interne, d'ailleurs, qui lui sont propres. Décembre n'étant pas la meilleure période, Tandem souhaite revenir à une programmation en février. Et vous comprenez bien qu'entre décembre 2015 et février 2016, les deux festivals se suivaient de trop près. Tandem, en discussion avec la Ville, a décidé de reporter la prochaine édition à février 2017 et nous avons fait la proposition à Tandem, qui l'a accepté, de ne pas faire une année blanche, mais d'avoir une continuité de la présence du festival par des actions culturelles tout au long de l'année 2016, avec trois événements. Ce qui explique, ce que vous pouvez interpréter comme une baisse, mais qui n'est pas du tout une baisse, puisque le festival n'a pas lieu cette année. Mais, nous avons par contre proposé de maintenir trois événements sur l'année, pour faire le lien avec 2017.

M. le Maire –

Wilfried Séjeau.

M. Séjeau –

Merci, Monsieur le Maire. Je partage les propos de Nathalie Charvy. Même si on peut noter effectivement que le monde culturel est moins impacté que le monde sportif, on note quand même une diminution de moitié des subventions. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Nathalie Charvy. Je le partage.

Ce qui m'inquiète dans les choix qui ont été faits, c'est le choix d'impacter justement des associations qui travaillent dans le domaine de l'éducation artistique et de l'éducation populaire, que ce soit Artissimôme, que ce soit le Bar des Sciences, que ce soit Acroballe Circus. J'entends bien que ces associations vendent des prestations, mais vous savez aussi bien que moi que, si elles ont

moins de subventions, elles seront obligées de renchérir le coût pour les familles ; et donc ces pratiques artistiques seront de plus en plus réservées aux familles qui auront les moyens de les payer, puisque du fait des subventions qui ne seront pas touchées, il faudra bien augmenter les prestations ou alors arrêter l'activité. Je crois qu'Artissimôme a clairement indiqué qu'elle pourrait arrêter ses activités cette année. Enfin, nous, on nous en a parlé, en tout cas. Donc, il me paraîtrait extrêmement inquiétant et extrêmement dommageable pour Nevers que l'école d'arts plastiques cesse d'exister. Or, il me semble important de défendre l'idée, en tant que projet culturel, que l'éducation artistique, que ce soit à travers les arts plastiques, le cirque, ou l'éducation aux sciences, puisse être accessible au plus grand nombre. On sait très bien que la subvention, même pour des structures qui vendent des prestations, vient pour permettre de diminuer le coût pour les familles.

Vous avez, Madame l'Adjointe, évoqué la question d'une réserve pour Artissimôme ; effectivement, mais ce que je qualifierais de fonds de roulement constitue moins de six mois de fonctionnement de l'association. Est-ce à dire que, si vous ne les subventionnez pas cette année, vous recommencerez à les subventionner l'année prochaine ?

Mme Lorans – Tout dépendra du projet qu'Artissimôme déposera pour l'année prochaine et nous étudierons le projet à ce moment-là. Encore une fois, ce qui avait été attribué en 2015 à Artissimôme, c'était 17 550 €. La réserve d'Artissimôme est de 30 000 €. Je ne pense pas que le fait de ne pas subventionner Artissimôme cette année mette l'association en péril.

Quant aux prestations, Artissimôme vend effectivement des prestations, ce qui est très bien. Cette année, Artissimôme a vendu beaucoup moins de prestations à la Ville, non pas parce que la Ville n'en a pas acheté, mais parce qu'une intervenante est partie. Vous voyez bien qu'il y a une relation avec le mode de fonctionnement de l'association qui réalise des prestations, suivant qui sont les intervenants. Il n'y a là-dedans aucun bénévolat ; ce sont des intervenants qui sont payés. Si c'est le choix d'Artissimôme de ne plus vendre de prestations, parce qu'une intervenante est partie et qu'ils n'ont pas recruté une autre intervenante ou un autre intervenant, le manque à gagner est à relier à la décision de l'association. Ce n'est pas, dans ce cas-là, à la Ville de pallier cette situation par une subvention.

M. le Maire – Wilfried Séjeau.

M. Séjeau – Ce n'était pas le sens de mon intervention. Le sens de mon intervention, c'était de me placer dans la situation des familles. S'il n'y a plus de subventions, les cours seront plus chers et cela créera une ségrégation supplémentaire dans l'accès aux pratiques artistiques. C'était vraiment par rapport à cela que j'intervenais. Moins de subventions, moins d'égalité sociale.

Mme Lorans – On peut se poser la question, à ce moment-là, pour les écoles de danse, pour Acroballe Circus...

M. Séjeau – J'ai cité Acroballe Circus.

Mme Lorans – Mais qui n'avait pas sollicité de subventions préalablement ; c'est la première demande de subvention qui est faite.

Si les finances de la Ville permettaient de le faire, on pourrait subventionner tout le monde. Mais, à partir du moment où l'on ne peut pas subventionner Acroballe Circus ou les écoles de danse, il n'y a aucune raison de subventionner particulièrement Artissimôme, qui, je vous le rappelle par ailleurs, bénéficie de locaux mis à disposition par la Ville, qui ont un coût déjà conséquent.

Et, par ailleurs, concernant l'enseignement artistique, je vous rappelle aussi que le Conservatoire est un équipement de la Ville, qui est, bien sûr, financé par la Ville, et que les orchestres qui sont rattachés au Conservatoire font l'objet de subventions qui sont relativement conséquentes.

M. le Maire – Nathalie Charvy.

Mme Charvy – Je trouve que nous nous sommes beaucoup focalisés sur Artissimôme, mais vraiment, j'insiste sur le fait qu'il est prévu que cette association mette la clé sous la porte. Par ricochet, il n'y aurait donc plus d'école d'arts plastiques à Nevers pour les petits Neversois. C'est ce gâchis-là qui me semble devoir être pris en compte.

Par ailleurs, vous m'avez répondu en particulier, et peut-être pas assez en général, quand je disais qu'il y avait une baisse de subventions de 388 000 € et que, par ailleurs, on mettait en place la vidéosurveillance par 468 000 €. J'aimerais avoir votre sentiment, à vous, élue, Adjointe à la Culture, par rapport, peut-être, à des décisions politiques prises. Cela doit être difficile.

M. le Maire – Je vais vous répondre, Madame Charvy.

Mme Lorans – Je ne peux que rejoindre ce que vous avez dit au début, à savoir que le budget alloué aux associations culturelles était relativement maintenu ; et j'ajoute que c'était déjà une prouesse par rapport aux autres villes.

M. le Maire – Je souhaitais réagir à ce que vous dites, Madame Charvy, parce que je considère que c'est un peu de la démagogie, quand même. À ce moment-là, on peut très bien dire que l'on entretiendra plus le patrimoine historique – c'est ce qu'avait décidé l'ancienne équipe municipale –, et ce n'est pas pour cela que les subventions ont été baissées. Je peux prendre des exemples à l'absurde à l'infini. Donc, revenons à des choses très concrètes. D'abord vous annoncez des chiffres qui sont faux. La vidéoprotection, je rappelle que nous avons été élus à la majorité des Neversois sur un programme qui l'annonçait. Donc, nous appliquons le programme pour lequel les électeurs nous ont fait confiance et c'est la moindre des choses. Et nous les avons même resollicités par le biais d'un certain nombre de consultations publiques et par internet, et une majorité s'est dégagée et a confirmé notre engagement politique. Moi, je veillerai à ce que l'ensemble de nos engagements politiques, plus les autres, soient mis en application jusqu'en 2020, avec l'ensemble de l'équipe qui m'entoure et qui est tout à fait solidaire sur les choix proposés, qui étaient, encore une fois, des choix de campagne. Mais vous avez raison, nous ne sommes plus en campagne à ce titre.

La vidéoprotection, Alligny-sur-Cosne, Donzy, j'en passe et des meilleures. J'ai tout un tas de documentations, si cela vous intéresse, Bourg-en-Bresse, ville socialiste qui l'a mise en place il n'y a pas très longtemps et j'en ai discuté avec son maire, également Vice-Président de l'association Villes de France qui regroupe les villes moyennes. Et puis vous aurez lu aussi l'excellent *Journal du Centre* d'aujourd'hui qui évoque les parkings souterrains, et qui rappelle que, suite à la série de dégradations au parking Saint-Pierre en mai 2015, les auteurs ont été identifiés grâce aux caméras. Donc, quand on dit que les caméras ne servent à rien, c'est que, pardonnez-moi, l'on n'y connaît rien. C'est faux. Je ne voulais pas revenir sur le débat, mais, puisque vous le faites, je vais le faire quand même. Cela a une vertu de prévention, en complément des autres actions. Je pense que le financement d'Interstice démontre que nous ne mettons pas tout dans les caméras. Nous l'utilisons comme un complément, qui est très attendu par l'ensemble des forces de l'ordre du territoire pour les aider dans l'élucidation des enquêtes. Une enquête élucidée, un individu arrêté, c'est éliminer les risques de récidive. Quelqu'un qui est impuni est quelqu'un qui est assujéti à recommencer. Les Français, et parmi eux, les Neversois, sont exaspérés par les actes d'incivilité et de délinquance, et si vous n'entendez pas les résultats de toutes les élections qui se succèdent, laisser les mécanismes de lutte contre l'insécurité au Front National est une grave erreur. Moi, je ne souhaite pas le faire et je souhaite assumer la sécurité des biens et des personnes, qui est un droit des plus élémentaires, et qui rejoint, quelque part, parfois le droit à la vie. Si la technologie évolue très bien, le comportement humain n'évolue pas, voire a tendance à régresser, et malheureusement, il nous faut en passer par là. Ce n'est pas un choix avec lequel on court de gaieté de cœur ; c'est un choix parce qu'il faut prendre des mesures pour limiter, encore une fois, les actes de délinquance et qui sont impunis.

Le déploiement de la vidéoprotection est parfaitement légitime tant par le vote des électeurs en 2014 que par le choix que nous avons fait. Quant au coût, vous évoquez 460 000 € ; c'est le coût effectivement du projet déployé cette année. Sauf que vous oubliez de déduire le FIPD, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, qui va couvrir jusqu'à 40 % de la dépense. Ce qui nous fera, si tout va bien, un coût de 276 000 €, si vous enlevez 184 000 € à 460 000 €. Je parle sous le contrôle de l'Adjoint aux Finances.

Encore une fois, ne mélangez pas tout. Cela n'a rien à voir avec l'attribution des subventions aux associations ; il s'agit de la réalisation d'un de nos engagements. C'est attendu par la population, par une majorité de la population. Que vous soyez contre, je peux le concevoir et le respecter. En revanche, c'est une application de notre politique municipale, qui est assumée par l'ensemble des élus. Je note d'ailleurs qu'Alligny-sur-Cosne a bénéficié d'une aide de 4 000 € qui émane de la réserve parlementaire du sénateur Gaétan Gorce. Donc, vous voyez que le sujet est partagé parmi les groupes politiques.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'aide aux associations, pardonnez-moi de revenir à la définition de ce qu'est une association, parce que j'ai l'impression que cela a été oublié pendant des années au sein de la Ville de Nevers. Une association, si on prend une définition très simple, est « *un groupement permanent de personnes mettant en commun leurs connaissances, leurs activités et leurs*

ressources ». Nous ne sommes pas, à ce que je sache, membres de l'ensemble des associations qui nous sollicitent. Donc, le fait de donner, de la part de la Ville de Nevers, des ressources aux structures associatives n'est pas un systématisme. Sinon, il n'y a plus besoin d'associations ; nous intégrons ce qu'elles font dans le cadre de l'activité municipale.

Donc, à partir de ce moment-là, effectivement, nous avons arrêté certaines mauvaises habitudes, je le redis, parce que c'est du vrai ; il suffisait parfois d'un petit coup de fil pour obtenir un peu d'argent.

Mme Fleury (*hors micro*) – Ce n'est pas vrai.

M. le Maire – C'est terminé. Sans parler des conflits d'intérêts et des confusions en tout genre, etc. C'est terminé.

Mme Fleury (*hors micro*) – Ce n'est pas vrai. Vous affirmez des choses...

M. le Maire – Mais si, c'est vrai, Madame Fleury. Vous voulez que je vous donne des exemples de Nevers Foot ? Vous voulez des exemples de Nevers Foot ? Les sommes obtenues sans justificatif de demande ? Et il n'y a pas que ces structures-là. Alors, soyons sérieux, c'est la réalité des choses. Nous avons mis fin à de mauvaises habitudes. Que cela dérange, c'est possible, mais nous l'assumons.

En revanche, cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas en soutien de l'action associative, mais elle est étudiée de près. Et quand nous avons découvert que certaines associations avaient des réserves qui leur permettaient d'avoir un ou deux ans d'exercice, ce n'est pas normal. L'argent public, c'est l'argent des contribuables, c'est l'argent de tout le monde ; il n'est pas fait pour être placé sur des comptes bancaires et ne pas servir à une action. D'où notre idée d' « un projet un budget » et de vérifier effectivement pour quoi nous sommes sollicités, et je le redis, il n'y a aucun systématisme. Il n'y a aucune obligation pour la Ville de Nevers. Aucune. En revanche, nous avons défini notre politique, qu'elle soit culturelle, sportive, sociale, et nous avons essayé, dans un contexte contraint – et nous aurions aimé faire mieux, je ne vous le cache pas pour un certain nombre de structures ; cela c'est la vérité – de faire le maximum. De faire le maximum. En tenant compte des projets, comme cela vous a été rappelé. En tenant compte des réserves que certaines ont et qui peuvent leur permettre de voir un peu plus facilement l'avenir que d'autres. Et puis en adaptant, parce qu'il y a des associations qui ont des projets une année, qui en ont moins l'année suivante, et il est logique que la Ville soit un peu moins peut-être en contribution. Avant, cela tombait du ciel ; cela tombait tout cru ; pour les mêmes montants. J'ai les tableaux, Madame Fleury. Vous les avez peut-être gardés en archives. Les mêmes montants chaque année ! Mais je vous rappelle, même si cela vous déplaît, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui me semble important. Je le redis, puisque cela n'est jamais suffisamment entendu : les subventions de fonctionnement versées se situent à un niveau supérieur de 60 à presque 90 % de ce qui est observé pour les communes de la même strate démographique.

Mme Fleury (*hors micro*) – C'est une observation.

M. le Maire –

Mais ce n'est pas une observation. C'est un jugement de magistrats. Vous avez une conception des magistrats, mais alors ... ! Alors, licencions tous les conseillers de la Chambre Régionale des Comptes, ils ne servent à rien et ils ne sont payés pour rien ! Cela sert à quoi ? J'entendais Didier Migaud, que nous connaissons tous, qui est Nivernais d'origine, qui se désespère que ses rapports ne soient pas appliqués. Mais oui ! Et il est pourtant socialiste. Et il aimerait bien qu'il soit tenu compte des avis des Chambres Régionales des Comptes. Et quand nous serons jugés, nous, dans six ou huit ans, comme l'ont été les équipes précédentes, si nous n'avons pas pris en compte les remarques déposées lors du rapport de l'année dernière, nous allons passer, pardonnez-moi, pour des irresponsables, et je ne l'entends pas ainsi. Et c'est peut-être ma formation professionnelle, mais je respecte l'avis d'un magistrat. Et je respecterai, avec l'équipe, l'avis des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes dans les orientations qu'ils nous ont demandé de prendre. C'est-à-dire de réduire, parce qu'elle était disproportionnée, l'aide aux structures associatives. Et cette aide n'a pas pris aussi en compte la baisse de population de Nevers, de 2 500 habitants entre 2008 et 2013. Et les mêmes sommes sont données, alors qu'il y a moins d'habitants. Il faudra m'expliquer aussi cette équation, parce que je ne la comprends pas.

Mais il n'en demeure pas moins que l'exercice auquel nous sommes contraints de nous adonner, en raison des décisions du gouvernement en place, a été délibérément choisi par l'ancienne municipalité ; puisqu'entre 2009 et 2010, vous avez baissé les subventions aux personnes de droit privé de 335 000 €. Vous êtes passés de 4 211 000 € à 3 876 000 €. Il y a eu une remontée en 2011, et puis 2011, cela baisse. Donc, finalement, nous n'innovons pas. Vous avez baissé les subventions entre 2011 et 2012 de 211 000 €, et entre 2012 et 2013 de 272 000 €. Vous avez fait des choix. Vous avez décidé de ne plus financer des structures, ou d'en financer moins, pour assumer cette baisse. Comme nous le faisons, pas par choix, pas par goût, mais par obligation, en raison de la baisse des dotations.

Mme Fleury (*hors micro*) –Non.

M. le Maire –

Mais, si, Madame Fleury. J'imagine que vous êtes comme moi, et que vous lisez attentivement le *Journal du Centre*, « *Le Département face à l'asphyxie financière* ». Vous étiez effectivement en session hier pour le Débat d'Orientations Budgétaires, où vous vous plaignez de ce manque de moyens et vous faites vos choix. Et notamment un choix qui m'apparaît aberrant, vu le contexte démographique, qui sera, peut-être – j'espère que non – d'augmenter les impôts. Alors, nous baissions les impôts, et le Département, de son côté, pour compenser la baisse des dotations de l'Etat, va augmenter les impôts à Nevers et ailleurs, sachez-le, sur le foncier bâti. Ce qui serait un drame. Ce qui serait véritablement un drame. Ce qui serait en même temps particulièrement contradictoire avec ce que nous essayons de faire pour redynamiser le territoire et remettre de la démographie. Donc, ne me parlez pas de sanctuarisation de budgets, parce que vous êtes obligés d'en diminuer d'autres, voire d'en supprimer d'autres. Et vous n'avez pas une baisse supérieure de la Dotation Globale de Fonctionnement ; vous avez en revanche des dépenses supplémentaires qui vous sont imposées par l'Etat, qui se décharge de plus en plus et notamment au niveau du RSA, avec 2 M€ de plus, auxquelles il faudra faire face. Et manifestement pour l'année 2016 un gel complet d'investissements. Ce que nous ne faisons pas ; ce que nous ne

ferons pas, nous, car nous avons une politique d'emprunt et d'investissement raisonnée. Ne me donnez pas, s'il vous plaît, de conseils sur la façon de financer les associations. Nous sommes contraints de faire ces choix, du fait de la politique actuelle qui est menée, qui aboutit à se tirer une balle dans le pied, et qui est d'anesthésier les collectivités, voire de les asphyxier, puisque c'est le terme utilisé aujourd'hui dans le journal.

Donc, soyons sérieux. Je pense que nous avons essayé de faire au maximum. Qu'il y ait des déçus, je peux le concevoir. En même temps, nous avons essayé d'être le plus juste possible. Et ce sentiment de justice et d'équité, j'y tiens, même s'il est toujours difficile à atteindre dans la perfection. Mais je le redis, nous avons pris les décisions, parfois avec des choix un peu douloureux, parfois avec des sacrifices, nous en sommes conscients. Mais, en même temps, on ne peut pas donner plus que ce que l'on a. Et cela, c'est un vrai choix politique, mais que nous n'avons pas décidé, et que nous subissons.

Voilà pourquoi je tenais à souligner ces propos, qui s'appliquent d'ailleurs aux subventions sportives, sociales, etc. Donc, les propos seront les mêmes par la suite, si vous tenez les mêmes. Mais je tiens à dire que nous avons fait un exercice compliqué, difficile. Vous le faites dans d'autres instances aussi, Madame Fleury, et vous le savez bien ; donc, ne dites pas que tout est parfait ailleurs et que vous arrivez à faire aussi bien sans sacrifier d'autres choses ; c'est impossible. C'est de la mathématique pure et simple.

Moi, je souhaite expliquer pourquoi nous en sommes là et pourquoi nous essayons d'aider au mieux des structures associatives, qui, encore une fois, n'ont pas vocation à revendiquer une quelconque automaticité, même si c'était l'habitude auparavant ; ce qui était sans doute une très mauvaise habitude. Michel Suet.

M. Suet –

Le débat laisse penser que les subventions ont baissé d'une manière extravagante. Je rappelle que, globalement, et vous l'avez vu au dernier budget, les subventions n'ont baissé que de 13,6 %. Alors que les débats laissent penser que cela aurait été divisé par deux ou par trois. Il ne faut pas exagérer.

Je rappellerai aussi un autre chiffre. Les autres charges de gestion courante – à savoir ce que l'on donne au CCAS, au SDIS, aux associations, aux écoles privées, etc. – représentent pour Nevers 251 € par habitant, sur une base de 37 856 habitants – cela veut dire que, si je comptais aujourd'hui, la différence serait plus grande. Or, pour les Villes de France, cela représente 173 €. Voilà, simplement pour illustrer le fait que la Ville continue bien de soutenir les associations.

M. le Maire –

Merci. Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat –

J'aimerais revenir très rapidement sur les propos de Monsieur Séjeau. Tout à l'heure, vous évoquiez le fait que, par les choix qui ont été faits au niveau des associations culturelles, seuls les enfants finalement de familles aisées pouvaient avoir accès à certaines pratiques artistiques. Cela n'est pas vrai, car vous n'êtes pas sans savoir que, par ailleurs, la Ville soutient fortement, ou, en tout cas, porte conjointement des actions en direction de jeunes. Je vais vous donner un exemple très concret. Le projet théâtral « Roméo et Juliette » est un projet théâtral

d'envergure, qui s'adresse en priorité aux jeunes des quartiers prioritaires, les mobilisent autour d'un projet commun qui les valorise, qui leur rend le théâtre accessible. Ils n'avaient, pour certains, jamais côtoyé ni de près ni de loin cette pratique. Le projet les mobilise tous les mercredis après-midi, toutes les vacances scolaires. Il mobilise à peu près 70 jeunes sur le département de la Nièvre. Vous voyez que, par ailleurs, la Ville de Nevers sait aussi porter des actions qui rendent accessibles, en tout cas, une pratique comme le théâtre. Ceci pour des jeunes qui n'auraient pas eu le courage d'aller à un cours de théâtre, ou tout simplement les moyens.

M. le Maire –

Delphine Fleury.

Mme Fleury -

Monsieur le Maire, vous vous énervez un petit peu, mais je conçois que les propos que nous tenons soient un petit peu énervants, mais ce que nous vous opposons, ce n'est pas forcément pour jeter l'opprobre sur les décisions que vous prenez et la manière dont vous les prenez. Nous sommes là aussi dans cette instance pour proposer des visions, une conception des choses qui n'est pas la même. Si c'était la même que la vôtre, on se retrouverait sans doute, peut-être, sur la ligne majoritaire que vous défendez. Ce n'est pas le cas. Vous représentez effectivement une majorité de Neversois, qui vous ont choisi, vous et votre équipe ; nous représentons également des Neversois, qui n'ont pas fait le même choix. Il y a un choix majoritaire et il y a un choix qui ne l'est pas. Ceci dit, ils sont respectables. Les deux sont tout à fait respectables.

C'est un petit peu désagréable – mais je ne le prends pas pour moi – de voir que, vous avez une pratique qui consiste à ce que, pour justifier vos choix et pour les expliquer, vous nous renvoyez aux choix qui ont été faits par l'ancienne majorité. Mais, je ne me situe pas dans ce cadre ; j'interviens, et avec le groupe d'opposition que nous sommes, nous intervenons, dans nos propos, sur les propositions que vous nous présentez et sur les délibérations qui sont abordées en cette instance.

Et aussi, je tiens à le dire, et je le redis, je n'ai pas à me justifier, du fait de mon appartenance à autre collectivité en tant qu'élue et en l'occurrence au Département, quant aux choix qui sont faits dans une autre instance. J'ai pris tout à l'heure l'exemple de ce qui se passait au Département, puisqu'un article du *Journal du Centre* a été porté sur la session d'hier, pour vous démontrer qu'il revient aux élus de faire des choix. C'est leur rôle. C'est faire de la politique. Faire de la politique, c'est faire des choix. Une fois qu'on est aux manettes d'une collectivité, qu'on est en responsabilité dans cette collectivité, on est tenu de faire des choix. Il faut les expliquer, c'est un devoir que nous avons vis-à-vis de nos concitoyens. Et puis, il faut les discuter et c'est le rôle de nos instances que de les discuter. Mais, pour revenir sur l'exemple que j'avais pris avec les choix qui ont été faits au Département, en l'occurrence, dans un environnement extrêmement contraint budgétairement ; on ne va pas discuter pour savoir si les communes, telles que Nevers, sont plus impactées ou pas par les décisions de l'Etat qu'un Département. Mais toujours est-il que nous sommes aussi dans des contraintes budgétaires extrêmement fortes. Or, le choix qui a été proposé lors de la session a été de sanctuariser le budget de la culture. Cela a été dit. Évidemment que cela implique de faire d'autres choix. Vous avez raison quand vous dites que l'on va baisser ailleurs, sacrifier d'autres choses ; on va demander des efforts ailleurs ;

évidemment ! Bien sûr. Mais ce sont des choix. Je ne suis pas d'accord avec vous, et je dis même que c'est faux, quand vous dites que vous y seriez obligé. Non, ce ne sont pas des obligations. Des contraintes législatives peuvent exister, mais à partir de ce moment-là, on fait des choix. Ce sont des choix ; ce ne sont pas des obligations. Et après, ces choix-là, ils s'assument. Les choix que vous avez faits, au niveau du budget de la culture, au niveau du budget des sports, cela s'assume. Et si nous ne partageons pas exactement la même vision des choses, nous sommes aussi en droit de pouvoir l'exprimer, sans qu'on nous jette l'opprobre absolument à chaque fois. Et sans énervement.

M. le Maire – Monsieur Séjeau.

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. Juste un élément de réponse à Madame la Maire Adjointe. Je connais le projet, je connais Serge Sandor, qui mène une action remarquable depuis des années, notamment dans l'Yonne ; je connais ce projet. Pour moi, il n'est pas question d'opposer les deux. Il est ici question de théâtre. Heureusement que la Ville fait des choses en matière d'éducation artistique et de lutte contre les inégalités ! Si vous me disiez le contraire, je serais extrêmement surpris.

Je pointais juste le fait que cesser de subventionner une association risquait de renchérir le coût pour les familles. Effectivement, on peut se poser la question et on doit se la poser quand on mène une politique culturelle, de l'accès aux pratiques culturelles et de l'éducation artistique et culturelle, qui à mon avis, en France, est nettement insuffisante, que l'on parle des arts plastiques, que l'on parle de la danse, que l'on parle du théâtre. Il y a tout un travail à mener avec les plus jeunes.

Est-ce que la danse n'est pas réservée aujourd'hui à une certaine élite ? Je ne veux pas refaire toute la politique culturelle, mais en tout cas, à mon avis, quand on est en charge de ces responsabilités, c'est une question importante que l'on doit avoir en tête ; et justement peut-être pas de mettre en danger des structures qui œuvrent en ce sens.

Et quand il est question de choix, et je terminerais là-dessus – et nous aurons sans doute l'occasion d'en débattre –, mais, moi, en termes de politique culturelle, il me semble plus important de soutenir ces actions de terrain, de proximité, qui s'inscrivent dans la durée, plutôt que certaines manifestations plus spectaculaires, et je me pose des questions notamment sur le projet Bernadette, voilà. Moi, si je devais faire un choix en matière de politique culturelle, j'irais plutôt dans un sens que dans l'autre.

Mme Lorans (*hors micro*) – Ce n'est pas le même budget.

M. Séjeau – Non, je sais que ce n'est pas le même budget. C'est le budget de la Ville. Je sais bien que ce n'est pas le budget de la culture. Mais quand on dit « faire des choix », on fait des choix aussi entre les politiques.

M. le Maire – Ce n'est pas la même ligne, effectivement. Nathalie Charvy.

Mme Charvy – La démagogie, dont vous m’avez accusée tout à l’heure, c’est vraiment ce que j’ai ressenti par rapport à votre volonté de mettre en place la vidéosurveillance.

Nous en avons longuement parlé dans *Nevers, ça m’botte*, nous en avons longuement parlé dans cette enceinte, et nous ne nous sommes pas placés, concernant la vidéosurveillance, sur un point de vue idéologique, je vous le rappelle.

M. le Maire – Vidéoprotection !

Mme Charvy – Nous avons parlé d’études qui avaient montré, en fait, l’inefficacité de la vidéosurveillance. Donc, finalement, cela coûte cher, cela ne sert à rien ; sauf dans les lieux privés, en effet, je vous rejoins. Mais, vous en conviendrez, cela déplace le problème.

Je ne mélange pas tout. En effet, c’est bien la question du Vivre ensemble que je pose. Et je pose aussi comme Delphine Fleury la question du choix politique. Quand on met ses efforts dans un domaine, on ne peut pas les faire porter ailleurs, tout simplement. Les associations sont essentielles par rapport au Vivre ensemble. Elles jouent un rôle majeur dans l’animation de la ville et dans la vie sociale. Elles assurent le lien social et elles organisent par exemple le temps périscolaire des jeunes et des enfants, et luttent sans doute plus efficacement contre le désœuvrement des jeunes que des caméras. Pour moi, les associations sont, bien plus que la vidéosurveillance, l’antidote contre la délinquance. C’est un propos de Gauche que je tiens et je le revendique.

M. le Maire – Cela peut être un propos de bon sens. Mais si cela marchait, cela se saurait. Et malheureusement, les associations ne datent pas d’hier, et on sait que cela ne suffit pas. Je serais d’accord avec vous dans l’absolu ; mais, malheureusement, il faut aussi tenir compte des résultats, sinon vous savez ce que cela a comme conséquences sur les votes aux différentes échéances, quand on ne prend pas en compte les difficultés des personnes qui se sentent en insécurité et qui le sont parfois. Monsieur Lagrib souhaitait intervenir.

M. Lagrib – Merci. J’ai écouté ces échanges. J’en ai retenu que l’on n’a pas de projet à court, moyen ou long terme. Vous avez des priorités et des choix. J’en reviens à la vidéoprotection ; je dirais oui, mais raisonnée, concertée, et en toute transparence. Je prends un exemple. J’ai été victime d’un vol de carte bleue dernièrement. On a utilisé le sans contact. Je suis parti porter plainte, la procédure traditionnelle. On avait trace du fait qu’ils étaient intervenus dans deux bars-tabacs. On avait la vidéoprotection, on avait les images des personnes, mais on n’a pas pu reconnaître les personnes. C’est resté sans suite. J’ai eu le retour de cela. J’aimerais que l’on puisse faire une vraie étude et une concertation en toute transparence avec les habitants et avec les élus ici présents.

Deuxièmement, je relève une incohérence. Vous indiquez que les attributions de subventions sont déterminées par la ligne définie par le projet culturel de la municipalité. Mais au début de ce conseil, vous nous avez dit que ces projets-là étaient encore en cours d’élaboration. Donc, comment pouvons-nous déterminer une ligne par rapport à des projets qui ne sont pas encore définis ?

Les associations ont un rôle capital. Je connais le projet évoqué par Madame Boujilhat. Je connais la Compagnie du Labyrinthe ; des jeunes formidables, des personnes très impliquées. Je les côtoie, et je les ai rencontrées ; elles sont assidues à ces rendez-vous. Ce que je veux signaler, c'est que ces associations sont précisément là où la Ville n'est pas. Car dans ces quartiers-là, durant un certain temps, avec une population dite sensible et fragile, la Ville n'a pas été présente. Donc, ces associations remplissent ce rôle.

Je ferais deux remarques. D'abord sur la transparence dans l'attribution des subventions. Nous n'avons toujours pas, lors de la commission traitant des demandes, toutes les informations nécessaires pour une meilleure démocratie. Ainsi, nous n'avons aucune information précise sur les associations qui ont fait des demandes, celles qui ont été recalées, les raisons pour lesquelles elles l'ont été, ni sur les projets retenus. J'ai d'ailleurs demandé en commission que les informations sur ce sujet nous soient transmises. Elles l'ont été, en partie ; après, la commission. Entendons-nous bien ; je ne dis pas que ces subventions ne sont pas bien choisies, je dis qu'à part vous, personne ne peut le savoir. Si vous n'avez rien à cacher, qu'est-ce qui vous empêche d'adopter une méthode plus démocratique, et de faire participer les élus de l'opposition à l'étude de ces dossiers ?

Ensuite, vous n'avez pas mis de maxima pour effectuer les diminutions de subventions de fonctionnement. Il n'y a pas eu de limite fixée, quant à l'attribution d'une subvention par rapport à l'année précédente, pour ne pas mettre en péril la vie de l'association concernée, sans détruire pour autant les équilibres de budget global des associations. Vous ne vous embarrassez pas de précautions en supprimant totalement ou partiellement les subventions d'associations culturelles, sportives, sociales ou solidaires. Indiquer en février à des associations qui établissent leur programme sur la base de l'année scolaire qu'elles auront une telle baisse montre une réelle méconnaissance du fonctionnement d'une association, ou plus vraisemblablement qu'on veut la faire disparaître.

Je ne peux qu'être étonné du fait qu'autant d'associations qui ont pourtant besoin de l'aide de la Ville aient été oubliées, et j'aimerais être sûr qu'il n'y a pas eu de loupés : des sanctions ciblées envers quelques associations. J'espère donc que l'an prochain, vous n'aurez pas à nouveau à chercher qui vous pouvez encore déshabiller sans mettre trop de monde dans la rue.

Je voudrais établir une comparaison. Vous vous apprêtez à faire des frais pour réparer le vieux patrimoine parce qu'il fait partie de l'histoire de notre ville. Effectivement, prendre soin du patrimoine, c'est important. Je pense que vous devriez considérer que le monde associatif, c'est du même niveau d'importance. Ces structures vivantes font partie de l'histoire de Nevers. Elles ont fait office de cinéma, de spectacles, d'éducation, à des époques où elles étaient seules à pouvoir intervenir. Vous devez le prendre en compte.

Mesquinerie et idéologie ; voici les marques de votre projet de budget de subventions aux associations. Mesquinerie, en enfermant certaines associations dans un cercle vicieux : on vous refuse des droits à un local, à des salles, et on pourra dire que vous en ferez moins sur Nevers, ou que vous n'avez pas de projet. Avec sa variante : on vous retire une grande partie, voire la totalité de votre

subvention, et ensuite on pourra vous dire que vous n'avez pas besoin de local puisque vous n'avez plus assez d'activités sur Nevers. Et puis, il y a celles qui continueront à toucher leur subvention de fonctionnement, mais sont fortement attaquées sur les subventions CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) affectées à des actions de politique de la Ville.

Idéologie, lorsqu'on regarde la liste des associations beaucoup moins bien dotées ; là, on se demande comment les critères ont pu être appliqués.

Enfin, quels critères permettent à une association toute nouvelle de recevoir dès sa première année d'existence, alors qu'elle n'a encore rien fait ? S'il s'agissait d'un projet qui vous paraissait particulièrement utile et prometteur pour les Neversois, c'est non pas une subvention de fonctionnement, mais une subvention de projet qu'il vous aurait fallu donner.

On dirait que vous voulez, à travers ce budget, vous en prendre à la culture, au sport, au social, à la solidarité, à la vie des quartiers au détriment de l'attractivité et de la communication. Au global, contrairement à ce que vous affirmez, le montant affecté aux associations n'est pas resté stable, mais il est considérablement en baisse. Ce soir, les chiffres le prouvent.

M. le Maire –

Je vous propose de clôturer, avant de passer au vote. Je voulais juste réagir à deux ou trois petites choses, si vous me le permettez.

Madame Fleury, tout d'abord, je voulais vous rassurer, je ne m'énerve pas, je m'exprime parfois avec conviction ; une petite nuance à faire. Je suis assez étonné que vous ne revendiquiez pas le bilan de l'ancienne majorité dont vous faisiez partie. Je ne m'appuie pas, pour justifier nos choix, sur ceux qui nous ont précédés. Je voulais simplement rappeler objectivement que nous n'avons pas initié cette baisse de subventions aux associations, mais que nous la poursuivons ; non pas par goût, non pas par volonté, mais parce qu'en plus, nous sommes beaucoup plus impactés que vous ne l'étiez ces dernières années, et c'est un choix que vous avez fait de baisser votre aide aux structures associatives. C'est un tableau, c'est objectif. Ce n'est pas un argument que j'utilise de fait.

Et puis vous me dites que nous n'agissons pas par obligation ; bien sûr que si, nous agissons par obligation. Si nous étions tous aussi libres que nous l'espérerions, cela serait beaucoup plus simple. Nous le faisons par obligation suite à la baisse des ressources. Vous ne pouvez pas la contester ; tout le monde s'en plaint, dans toutes les instances. Et puis nous le faisons aussi, et là c'est peut-être en quoi nous différons, nous le faisons par respect de la position de magistrats qui sont payés, financés, utilisés pour contrôler ce que font les collectivités et qui leur disent que, quand elles ne sont pas dans la bonne direction, il faut qu'elles se reprennent. Donc, je considère que c'est l'application de cela. Et en revanche, nous assumons nos choix. Il n'y a pas de difficulté là-dessus, et même dans la difficulté, et c'est surtout dans la difficulté qu'il faut les assumer. Sinon, c'est toujours assez simple et assez facile.

Juste un mot, et je ne veux pas revenir sur l'intérêt de la vidéoprotection, et j'insiste là-dessus, et chaque fois que vous utilisez un terme qui est vidéosurveillance –

pardonnez-moi, je le dis sans méchanceté –, c'est montrer en fait une certaine ignorance sur le sujet, que je connais peut-être un peu mieux que vous. C'est de la vidéoprotection. Je vous assure et je vous sais suffisamment érudite ou curieuse pour aller vérifier que ce que je dis est vrai ; il y a une distinction entre les deux. Nous avons opté pour la vidéoprotection, encouragés, pour le coup, par le Président de la République, qui, quand il nous a réunis Porte Maillot avec plus de 2000 maires, nous a fortement incités à l'armement et à la vidéoprotection, parce que nous sommes, sur la volonté d'ailleurs du gouvernement, dans la situation d'un renouvellement de l'état d'urgence, puisqu'il paraît que nous sommes en guerre. Il paraît qu'il y a entre 3 000 et 5 000 djihadistes en Europe, qui sont prêts à frapper de tous feux. Le but, bien évidemment de la vidéoprotection, n'est pas de lutter spécifiquement contre le terrorisme, mais nous sommes aujourd'hui effectivement dans un pays, et pas plus à Nevers qu'ailleurs, mais pas moins qu'ailleurs non plus, en proie à des difficultés et à des actes de délinquance qui ne sont pas supportables.

Si j'ai tout à l'heure utilisé le terme de « démagogie », je voulais vous rappeler que sur le financement de la vidéoprotection, nous sommes sur des lignes d'investissement, ce qui n'est pas le cas pour les subventions aux associations, où nous sommes sur des budgets de fonctionnement. Donc, ne mélangez pas les budgets. De toute façon, quels que soient nos choix, nous aurions investi dans autre chose peut-être, mais cela n'aurait pas servi au financement du fonctionnement des associations.

J'en terminerais par Monsieur Lagrib, qui est finalement beaucoup plus sévère qu'un juge de la Cour des Comptes. Il nous juge sur tout ; « *méconnaissance* », « *mesquinerie* », « *idéologie* ». Faites-vous embaucher, Monsieur Lagrib. Le fait d'avoir aujourd'hui une étiquette ne vous fait pas comprendre mieux les choses, manifestement.

Nous évoquions tout à l'heure la programmation culturelle du Petit Théâtre. Nous n'évoquions pas la politique culturelle de la Ville, qui est définie depuis le début, qui est définie depuis la campagne. Vous avez peut-être dormi, vous ne la connaissez peut-être pas ou vous l'avez oubliée. Peu importe.

Nous ne sommes pas dans une logique de sanction, absolument pas. Je m'y suis engagé. Il n'y a aucune raison. Je n'ai rien contre quiconque et je ne suis pas venu régler des comptes. Je suis venu avec l'équipe pour essayer de porter un projet nouveau et de construire, non pas de détruire. Simplement, il y a des choix qui sont faits.

Vous comparez de façon très inopportune une association, au patrimoine historique. Vous avez mal entendu la définition d'une association qui se veut être autonome, indépendante ; c'est le statut de l'association, issu de la loi de 1901. À partir du moment où elle est exclusivement dépendante d'une collectivité, ce n'est plus une association, Monsieur Lagrib, cela n'est plus une association. Et mélanger le « prendre soin du patrimoine » et le « prendre soin des gens », pardonnez-moi, mais je réutilise une expression familière, c'est « complètement à côté de la plaque ». Le patrimoine, lui, il n'a personne pour le financer, personne. Et si la Ville ne le fait pas, comme cela a été le cas manifestement pendant des

années, il va tomber. Une association, à partir du moment où quelqu'un la crée, il est responsable pour la faire fonctionner, et s'il estime devoir solliciter des fonds publics, ce qui n'est pas le cas de toutes les structures, il les demande, et alors il les a, il les a un peu, beaucoup, ou il ne les a pas du tout. C'est comme cela que cela fonctionne. Mais encore une fois, vous mélangez des choses qui n'ont strictement rien à voir et c'est forcément regrettable.

Et puis je voudrais terminer sur ce qu'a rappelé l'Adjoint aux Finances. Nous sommes sur une baisse, certes importante, mais qui n'est pas dans les proportions que certains tentent d'exagérer : 13 %. C'est compliqué, c'est moins que la baisse globale de 30 % sur les collectivités infligée par le gouvernement. Voilà. Donc, nous en sommes là et nous agissons en responsabilité, parce que je le redis, je ne vois pas comment vous pouvez, avec moins, donner autant. Mais si vous avez la solution, je vous propose que vous me la donniez. Madame Fleury.

Mme Fleury –

Juste une petite précision, Monsieur le Maire. Je revendique et j'assume même complètement le bilan de l'ancienne majorité et les décisions qui ont été prises à ce moment-là ; pour que les choses soient claires. Je dis juste, et je le regrette et le déplore, que l'on soit tenu, en tout cas, pour justifier vos choix, vos prises de décision, de discuter sur ces choix antérieurs. Je maintiens que nous sommes ici pour parler, discuter, sur les propositions, les projets qui sont les vôtres ; pas sur ce qu'a fait l'ancienne majorité. Mais je le redis, j'assume parfaitement et je revendique les choix qui ont été faits, même si j'appartenais à une majorité. Et dans une majorité, et un certain nombre d'adjoints et d'élus de votre équipe le savent, il y a des choses personnelles que vous n'auriez peut-être pas vous-même souhaitées, ou pas complètement comme cela, ou plus, ou moins... Il y a un fait majoritaire qui s'impose à nous.

M. le Maire –

Très bien. Vous avez peut-être vécu cela, mais n'essayez pas forcément de le faire partager à d'autres. Cela n'est pas notre cas et nous travaillons ensemble dans le même but, et d'ailleurs nous avons travaillé ensemble les mêmes engagements que nous portons. Donc je le dis. C'est très bien que vous affirmiez que désormais vous êtes solidaire de l'ancienne équipe municipale, mais c'est un petit peu tard parce que le *Journal du Centre* avait relayé que vous aviez dit le contraire. Mais, bon, il va s'arranger pour redire les choses, puisque vous avez dit l'inverse tout à l'heure. Je voulais simplement dire, puisque j'ai du mal à me faire comprendre, que je ne m'appuie pas sur vos décisions antérieures pour justifier les nôtres ; je rappelle simplement quelque chose qui est constaté par un tableau et qui est mathématique, c'est que la baisse des dotations date de 2009, avec une remontée en 2011. Nous avons maintenu l'an passé le montant des subventions par rapport à 2014, et cette année, nous n'avons pas d'autres choix que de baisser.

M. Suet –

Augmenté même, Monsieur le Maire.

M. le Maire –

Augmenté, pardonnez-moi. Augmenté les dotations. Je vous propose de passer au vote sur ces attributions de subventions aux associations culturelles. Je précise que nous avons débattu 63 minutes et 45 secondes. Pour répondre aussi aux interrogations que certains se posent sur l'existence d'un compteur. Cela va peut-être vous déplaire encore, Madame Fleury, mais ce compteur avait été commandé

par Monsieur Sainte Fare Garnot, mais il n'avait jamais été posé. Nous profitons des biens acquis antérieurement. Ce compteur n'est pas destiné à vous interrompre, quoique j'ai rappelé le règlement intérieur, et que s'il le faut, je le ferais, mais vous voyez que je n'abuse pas de mes pouvoirs ; en revanche, ce compteur est destiné à quantifier, par délibération, les temps que nous mettons pour ensuite numériser. Cela permet aussi de voir que nous prenons parfois du temps, mais c'est nécessaire, sans doute, sur certains sujets. Donc, un peu plus d'une heure sur les subventions culturelles. Monsieur Séjeau, je vous en prie.

M. Séjeau - Comme vous l'avez compris, nous sommes intervenus en fait à la fois sur les associations sportives et culturelles. Si tout le monde est d'accord, pour nous, cela sera le même vote ; nous ne ferons pas à nouveau le débat sur les associations sportives.

M. le Maire – D'accord. Nous allons cependant les aborder, car une proposition sera retirée, pour des raisons qui vous seront exposées.

Juste avant de passer au vote, on me rappelle, c'est assez curieux parfois, mais la vie est parfois faite de contradictions, vous évoquiez, Monsieur Séjeau, le projet de Sainte Bernadette, qui sera soutenu par la Ville, qui n'est pas porté par la Ville, je le rappelle, mais par une association indépendante, pour le coup, qui va générer un certain nombre de milliers de personnes sur l'agglomération, ce qui génère de l'économie, notamment en matière hôtelière, mais pas seulement. Or, ce projet Sainte Bernadette est soutenu par l'Agence de Développement Touristique du Département, qui est présidée par Vanessa Louis-Sidney. Il va falloir parfois peut-être coordonner un peu les positions, me semble-t-il, entre élus d'un même mouvement. Enfin, je disais cela amicalement, bien évidemment.

M. Séjeau (*hors micro*) – Je ne fais pas partie du Parti Socialiste.

M. le Maire – Vous êtes dans le même groupe. Monsieur Séjeau. Je sais bien que parfois ça vous arrange, et parfois ça ne vous arrange pas.

M. Séjeau (*hors micro*) – Il y a une indépendance quand même.

M. le Maire - J'ai cru comprendre que vous aviez retrouvé le gouvernement ; c'est que tout va mieux.

Mme Fleury (*hors micro*) – Vanessa Louis-Sidney n'est pas adhérente au Parti Socialiste. Et elle appartient à une autre collectivité. Elle n'est pas militante au parti socialiste.

M. le Maire – Peu importe. Elle fait partie de l'équipe majoritaire départementale. Vous n'allez pas me contredire. J'essaie de trouver une logique dans tout cela, mais elle n'est pas forcément là, ne serait-ce parfois dans vos votes. Il faut parfois s'y retrouver.

Sur les associations culturelles, nous allons voter. Qui vote contre les attributions proposées ? Qui s'abstient ? C'est adopté à la majorité. Merci beaucoup.

Oppositions : 6

Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

Conseil municipal de Nevers –23 février 2016

2016-034 Associations sportives. Attribution de subventions de fonctionnement

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n°034. Je passe la parole à Jean-Pierre Manse, pour les attributions de subventions de fonctionnement aux associations sportives. Je vous propose de faire nôtres toutes les remarques qui ont été faites, sur la tendance, quant au financement des structures, sauf si vous aviez un commentaire particulier sur le domaine sportif. Monsieur l'Adjoint aux Sports.

M. Manse – Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Nevers apporte un concours financier aux associations sportives neversaises en leur donnant les moyens de mener à bien leurs missions d'intérêt général.

Les propositions de subventions 2016 sont listées dans le tableau joint à la délibération. Monsieur le Maire vous demande d'accepter l'attribution des subventions de fonctionnement proposées et de l'autoriser à signer les conventions de versement pour toutes celles dont le montant est supérieur à 7 500 €. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2016 nature 6574, opération 336, antenne 02. L'avis de la commission 3 a été favorable.

Sur le tableau, une rectification est à opérer. Nous avons anticipé par rapport à la réunion de ce soir quant au tableau, mais nous sommes convaincus qu'il fallait réagir par rapport à Nevers Football. Monsieur le Maire, le Directeur de la DPAE (Division des personnels d'administration et d'encadrement) et moi-même avons rencontré le Président de Nevers Football le 26 janvier 2016. Nous avons demandé des explications concernant les différentes dettes qui interviendront ou qui interviennent sur les procès en cours. Nous leur avons demandé un courrier explicatif le 12 février 2016. Nous n'avons pas de retour à ce jour. Pas de communication. Quelques difficultés se présentent donc. Nous avons ainsi décidé, Monsieur le Maire et l'équipe, de retirer la subvention de 35 000 € qui est proposée pour le fonctionnement, de la mettre en réserve et d'avoir très rapidement une rencontre avec le Président de Nevers Football.

En relation avec les propos de Monsieur le Maire sur l'équipe précédente, cette difficulté majeure du club que nous constatons aujourd'hui aurait sûrement été « acceptée » par l'ancienne majorité dont je faisais partie. Je voulais le dire honnêtement ce soir. Là, Monsieur le Maire et l'équipe municipale avons décidé, depuis le début, que les subventions qui sont données actuellement ne paieront en aucun cas les procès ou les dettes des clubs quels qu'ils soient. Je voulais préciser cela ce soir, et c'est pour cela que nous avons anticipé. La réponse du club sera certainement favorable, car j'ai des échos qui sont bons, sur le plan sportif, cela fonctionne parfaitement bien ; sur le plan financier, c'est un peu plus compliqué. À la demande de Monsieur le Maire et de l'équipe, nous avons décidé de mettre cette subvention entre parenthèses.

Ensuite, vous n'allez pas refaire le débat, vous avez parlé des subventions culturelles ; le sport a la même dynamique. Je rappellerais quand même, même si certains ne veulent pas l'entendre, que la subvention, Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure, n'est pas un dû. Il faut le répéter. Il faut absolument le préciser. Vous aviez voté il y a quelques mois les propositions de subventions d'encadrement, car

vous aviez été sensibles justement aux déclarations que Monsieur le Maire et moi-même avons faites, sur la capacité à sauver l'emploi de ces 17 ou 18 associations qui ont actuellement 70 emplois. Vous avez parfaitement compris le débat et je vous en sais gré. Aujourd'hui, c'est plus compliqué. Les dotations de l'Etat sont en baisse de manière très importante ; nous sommes obligés de faire des choix, et les choix, nous les avons faits et je les assume, et l'équipe qui a travaillé avec moi les assume également. Je voulais également dire que nous avons visité à peu près 80 associations à ce jour, avec le groupe de travail. Nous n'avons pas, vous et nous, le même ressenti exprimé par les associations. Vous avez, pour votre part, un ressenti qui est extrêmement désagréable, qui est certainement justifié pour beaucoup. Mais pour notre part, nous n'avons absolument pas recueilli ce sentiment. Beaucoup d'associations ont été sensibles à ce qu'on leur tienne un langage de vérité, depuis le début, et cela a continué durant la mandature. Nous avons une année très difficile, c'est certain ; ce qui ne préjuge en rien de l'année prochaine. On ne sait pas du tout comment cela peut se passer. Mais je peux vous dire que, pour les trois quarts des associations que nous avons rencontrées, et il en reste encore à rencontrer, certaines peut-être nous opposeront des choses, mais, pour vous dire, je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre sentiment. Nous avons recueilli un sentiment qui est différent. On nous demande de continuer, de mettre un peu d'ordre dans beaucoup de choses. C'est ce que nous sommes en train de faire. « Nevers à Venir » est en train de le faire.

Je voudrais vous préciser également que sur les 160 associations sportives qui sont actuellement recensées, 54 ont demandé des subventions, très minimes pour certaines, un peu plus fortes pour d'autres. Bien sûr, avec ce budget contraint, avec ce budget très difficile, nous avons fait des choix. J'ai écouté tout à l'heure la discussion sur la culture ; c'est à peu près les mêmes discussions que vous aurez sur le sport. Mais je vous garantis que je suis un Adjoint aux Sports extrêmement tourmenté, pour ne pas dire plus. Vous avez dit tout à l'heure que le monde associatif est indispensable, mais je le pense depuis toujours. Mais ce phénomène est prégnant et sera prégnant de plus en plus, car l'Etat se désengage de plus en plus, et demande aux communes d'assumer. Et à un moment donné, les communes ne pourront plus assumer, et il y aura des choix douloureux qui seront à faire. J'ai été un peu long, Monsieur le Maire, excusez-moi, mais je voulais quand même dire ce que j'avais à dire ce soir.

- M. le Maire – Madame Fleury.
- Mme Fleury – J'ai juste une question. Dans le tableau sur les subventions de fonctionnement, l'USON Rugby qui avait eu 100 000 € accordés en 2015, 100 000 € demandés, a une proposition d'attribution de 34 000 €. Cela concerne quoi ?
- M. Manse – L'équipe amateur. Les jeunes.
- Mme Fleury – Cela concerne l'école de rugby ?
- M. Manse – Oui.
- Mme Fleury – Ah oui.

- M. Manse – Vous voyez donc aussi que pour un club qui est en train de devenir un très grand club, nous avons fait des choix. Voilà.
- M. le Maire – Je précise par contre, pour le rugby, que nous avons effectivement impacté le fonctionnement du club associatif, et que, par contre, nous avons été l'initiateur, et j'espère que les autres collectivités suivront, de la finalisation du projet du stade, qui était nécessaire pour la montée en Pro D2, avec le règlement, dès 2015, de l'ensemble des investissements, à la fois pour la dernière tribune et à la fois pour le centre de formation, qui intéressera aussi un certain nombre de jeunes. Il y a aussi une forme de compensation, et nous avons essayé d'être le plus juste possible, y compris avec les autres structures associatives, parce qu'il y a le rugby à Nevers, mais il n'y a pas que le rugby à Nevers. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Je voudrais poser une question à Monsieur Manse. Je suis à l'écoute du ressenti qui peut s'exprimer. Je voulais avoir son ressenti, car on voit qu'il y a des baisses de moitié pour des subventions. Il a une délégation qui est noyée dans une méga Direction avec la Culture, l'ESS (économie sociale et solidaire). Je voulais avoir son ressenti sur comment il voit le sport à l'avenir, dans ce projet sportif. Quels sont ses axes de travail et sa stratégie pour pouvoir préserver ce monde associatif, et ce tissu qui est capital pour notre territoire et surtout pour le monde sportif ?
- M. Manse – Je vais répondre en partie. J'inviterais Monsieur Lagrib à venir dans nos groupes de travail, justement pour anticiper et voir si nous ne faisons pas trop de bêtises. Je voudrais par contre dire que je n'ai pas apprécié tout à l'heure le terme « mesquinerie » et je voudrais lui répondre. Monsieur Lagrib, une manifestation, La Nuit Citoyenne, est prévue dimanche prochain. Vous avez un peu attaqué tout à l'heure certains services qui vous mettraient des bâtons dans les roues, qui ne vous recevraient pas, enfin bref... Nous sommes ce soir à 48 heures de cet événement. À ce jour, les dossiers qui vous ont été adressés n'ont toujours pas été renvoyés. C'est une animation sportive qui est magnifique. Moi, je trouve qu'on vous a soutenus dès le départ et il fallait le faire, et à ce jour... Il faut arrêter de critiquer les services, et arrêter de critiquer les élus. Il faut en prendre aussi un peu sa part. Voilà, c'est ce que je voulais dire.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Je prends cette invitation avec plaisir. Vous avez mon adresse mail. Vous pouvez m'envoyer les informations pour que je puisse participer à ces réunions de groupe. Ce sera avec grand plaisir. Jusqu'à présent, je n'ai rien reçu.
- Concernant cette manifestation, vous avez participé à beaucoup de réunions, à beaucoup d'assemblées, mais malheureusement pas avec ce club sportif. Cet événement a été travaillé avec plusieurs partenaires, dont les centres sociaux. Ils ont énormément d'éléments à fournir, alors que la réalisation n'est toujours pas faite. Le projet n'est pas enterré. Je vous invite à mon tour à rencontrer les membres de ces associations et le centre social ESGO pour pouvoir travailler avec eux en amont.
- M. le Maire – Je voulais conclure, et cela vaut sans doute pour toutes les subventions et dans les domaines divers sur lesquels nous travaillons ce soir. Une politique culturelle

ou sportive ne se résume pas au soutien aux associations. Il y a les manifestations propres qui sont menées par la municipalité. Il y a la rénovation des équipements, et nous avons parlé tout à l'heure d'équipements culturels comme le Petit Théâtre. En matière d'équipements sportifs, nous ne sommes pas en reste, puisque vous savez que nous avons aussi lancé la rénovation de la Maison des Sports qui en avait bien besoin. Sur trois tranches, nous sommes à la deuxième tranche cette année. Le stade de la Baratte et la rénovation de sa piste d'athlétisme notamment, nous attendent. La rénovation d'une bonne partie des gymnases de la Ville de Nevers nous attend également.

Vous voyez que le soutien au sport, à la culture, ne passe pas que par une aide aux associations, même si je conçois qu'elle soit parfois logique et nécessaire. Je vous propose de voter ces subventions, en retirant la subvention à Nevers Foot qui n'a pas envoyé les éléments que nous lui demandions, pour être certains que le fonctionnement pourrait être pérenne cette année.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à la majorité. Je vous remercie.

Opposition : 6

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

2016-035

Associations d'anciens combattants. Attribution de subventions

- M. le Maire – Je vous propose que nous abordions les subventions aux associations d'anciens combattants. Je crois qu'il n'y avait pas de questions particulières, si ce n'est que je vais demander à Jean-Pierre Manse, mais c'était prévu, de ne pas participer au vote. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Je vous remercie d'avoir pris en compte mon intervention du départ.
- M. le Maire – C'était prévu, Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Vous m'aviez dit de vérifier mes informations. J'ai vérifié mes informations. Pour reprendre les termes que vous employez souvent, j'aimerais pouvoir mettre les points sur les i, et éviter l'agressivité, comme l'a rappelé Madame Fleury. Si je me suis engagé, c'est pour les Neversois avant tout, non pour la « soupe », même si ce que vous proposez est bien garni. Je préfère le rappeler. Je sais que vous avez du mal à digérer mon choix, mais passons, et œuvrons pour les Neversois. C'était le message que je voulais vous faire passer. Merci.
- M. le Maire – Je n'ai pas bien compris l'ensemble. Madame Fleury n'avait parlé que d'énervement. Vous montez d'un cran. Je ne pense pas que j'ai augmenté d'un cran non plus. Mais vous êtes toujours dans l'exagération permanente ; ce n'est pas grave. Dont acte. Sur les associations d'anciens combattants, je vais demander à Monsieur Jean-Pierre Manse de ne pas prendre part au vote. Vous acceptez sa présence ? Madame Mangel, vous vouliez intervenir ?
- Mme Mangel – Moi, aussi, je ne prendrai pas part au vote.

M. le Maire – Oui, exact. Nous avons deux élus qui ne prendront pas part au vote. Mis à part ces deux élus, qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2016-036 **Amicale de villes jumelées. Curtes de Arges. Attribution d'une subvention**
Adopté à la l'unanimité.

2016-037 **Associations de radios locales. Attribution de subventions**

M. le Maire – Nous allons passer à la délibération n°037. Je vais aborder les subventions aux radios locales, avec deux structures concernées, Bac FM et Nevers FM, qui diffusent au quotidien des informations locales émanant d'associations et qui réalisent des chroniques sur divers sujets. Tout au long de l'année, elles répondent aux diverses invitations pour assurer la promotion des manifestations de toute nature qui leur sont signalées par les associations ou toutes autres institutions locales. En conséquence, compte tenu de la participation de ces radios à la diffusion de l'information locale concourant à l'attractivité de notre ville, je vous propose de bien vouloir leur accorder les subventions suivantes :

Bac FM est une radio lycéenne associative et éducative. Elle développe l'action Créavenir, dans le cadre de la cohésion sociale, avec pour objectif la lutte contre le décrochage scolaire, l'information sur les différents dispositifs en matière d'insertion professionnelle, le développement du lien social en favorisant l'accès à la culture, l'accès aux soins, la présentation de la Maison des Adolescents, l'information sur la contraception, les conduites à risques, les actions d'éducation nutritionnelle, etc. Je vous propose d'accorder à cette radio locale une subvention de 4 000 €.

Nevers FM comporte 3 salariés et des bénévoles. Il s'agit de pérenniser les emplois aidés au sein de l'association, de garantir aux auditeurs une meilleure qualité d'écoute et de permettre une puissance de diffusion performante couvrant toute l'agglomération Nivernaise en investissant dans du matériel. Je vous propose d'attribuer également une subvention de 4 000 €. Y a-t-il des interventions ? Wilfried Séjeau.

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport nous propose, en faisant un parallèle avec ce que je conteste, de diminuer la subvention de Bac FM de moitié, puisque Bac FM avait touché 8 000 € en 2015. Or, il nous est proposé d'accorder 4 000 €. Je suis déjà intervenu en commission assez longuement sur le sujet et votre Adjoint au Maire, Monsieur Morel, qui, malheureusement, n'est pas là, s'était rangé à mes arguments, à nos arguments, de l'opposition municipale.

D'abord, ce parallèle ne me semble pas justifié, puisque Bac FM est une radio associative, éducative, et elle ne vend aucune prestation, contrairement à Nevers FM qui, elle, touche des recettes de publicité, fait payer ses annonceurs. Nous avons d'ailleurs ici le cas d'une association qui vend des prestations et qui

est subventionnée ; bref, je ne reviendrai pas sur le sujet précédent. En tout cas, le parallèle n'est pas pertinent, puisque Bac FM ne peut pas disposer des mêmes ressources que Nevers FM. Bac FM est une radio lycéenne, associative, d'éducation. Elle ne peut pas percevoir d'autres ressources que des subventions.

Bac FM, dont le projet est ici présenté de façon succincte – mais je sais bien que l'on ne peut pas détailler tous les projets des associations – est une radio qui est très écoutée à Nevers, et de très loin, de source Médiamétrie. Elle fait un travail d'éducation remarquable auprès des jeunes. Elle est reconnue par l'ensemble des Neversois pour son action et elle est citée en exemple dans la France entière, puisqu'il n'existe que deux radios lycéennes en France. Je pense que cela fait partie de ces actions exemplaires que nous devons continuer à soutenir.

En présence d'autres témoins, Monsieur Morel s'est engagé en commission, à ramener, dixit, la subvention de Bac FM à un niveau sensiblement égal à celui de l'an passé. Nous sommes déçus de voir que ce qui nous est proposé au vote ce soir n'est pas conforme à ce qu'il avait indiqué. Je souhaite que nous modifiions cette délibération pour faire passer la subvention au même montant que celui de l'an passé. Dans le cas contraire, nous serions forcés de voter contre.

M. le Maire –

Pour vous répondre, je vais passer la parole à la Maire-Adjointe, puis à l'Adjoint aux Finances.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Séjeau, je vais tenter de vous apporter un complément d'information, mais je souhaitais vous laisser vous exprimer avant, car je savais qu'il y avait une intervention. En effet, vous le savez, Bac FM est une radio qu'on appelle « radio en milieu scolaire ». Il me semble qu'il y en a plus que deux en France ; il me semble qu'il y en a bien plus. À vérifier. Comme vous le savez certainement, en effet les animateurs sont, pour la plupart, des scolaires. Ils interviennent dans un cadre essentiellement pédagogique. Leur objectif est de faire des élèves les acteurs de leur propre média, et l'on sait, par les temps qui courent, l'utilité d'une telle action. L'animation radio constitue une expérience valorisante, formatrice pour les jeunes, et à ce titre, il m'apparaît important, voire indispensable, d'avoir une approche de Bac FM sous un angle pédagogique, éducatif.

Dans un premier temps, la demande de subvention a été étudiée par Monsieur Morel, je dirais plutôt sous l'angle de la diffusion de l'information locale. Il nous apparaît indispensable d'envisager un complément de subvention, sous un angle plus pédagogique cette fois. Cela sera probablement proposé au prochain conseil municipal.

M. le Maire –

Michel Suet.

Mme Suet –

Dans la poursuite de ce qui vient d'être dit par Madame Boujlilat, le budget a été voté et il a été voté sur des montants définis à un moment donné. Aujourd'hui, si l'on donnait plus à Bac FM, on déséquilibrerait ce budget ; vous savez ce que c'est. Les débits doivent être égaux aux crédits. Mais si cela a été promis, cela sera tenu, bien entendu. Une promesse doit être tenue. Laissons le temps de

trouver des fonds, par abandon d'autres actions sans doute. Mais ce qui a été promis sera tenu.

M. Séjeau – Nous vous entendons et nous vous remercions. Sur ce vote, nous nous abstiendrons, en attendant le complément de subvention.

M. le Maire – Pas d'autres interventions ? Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à la majorité.
Opposition : 0
Abstentions : 7
Adopté à la majorité.

2016-038 **Associations contribuant à l'éducation. Attribution de subvention**
Adopté à l'unanimité.

2016-039 **Association pour la Prévention routière. Comité départemental. Attribution d'une subvention**
Adopté à l'unanimité.

2016-040 **Personnel municipal. Création d'une indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés**
Adopté à l'unanimité.

2016-041 **Astreintes réalisées par les agents de la Ville de Nevers et du CCAS. Actualisation du règlement intérieur (Police municipale)**
Adopté à l'unanimité.

2016-042 **Mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'association ASEM « Les Acteurs solidaires en marche »**
Adopté à l'unanimité.

2016-043 **Mise à disposition d'un agent municipal auprès de Nevers Agglomération (culture)**
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Je pense que nous avons abordé la totalité de l'ordre du jour, dans un délai total raisonnable. Je vous donne rendez-vous en principe pour le conseil municipal du 5 avril. Bonne soirée. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 22 h 00.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Mahamadou Sangaré

Denis Thuriot

Nathalie Charvy